

Rapport d'activité 2025

Faits & Chiffres



Santé et sécurité au travail

SOMMAIRE

page
03

INTRODUCTION

- Éditorial de Stéphane PIMBERT 3
- Entretien avec Pierre-Yves MONTÉLÉON et de Yolande LENOIR 4

page
05

CARTE D'IDENTITÉ

page
08

PROGRAMME D'ACTIVITÉ

page
09

CHIFFRES CLÉS 2025

page
13

FAITS MARQUANTS 2025

- Risques biologiques 13
- Risques chimiques 18
- Risques physiques et mécaniques 26
- Risques liés à l'organisation et aux situations de travail 32

page
38

FOCUS 2025

- De l'analyse à l'action : repenser les pratiques face aux accidents du travail 38

page
40

ET AUSSI EN 2025

page
43

CONSEIL D'ADMINISTRATION / DIRECTION



ÉDITORIAL

En 2025, l'INRS a fait évoluer son plan stratégique. Lancé en 2022, sa prolongation jusqu'en 2028, en cohérence avec la Convention d'objectifs et de gestion de la branche AT/MP, montre une nouvelle fois la volonté de maintenir une politique de prévention exigeante.

L'Institut a ajusté son activité de manière proportionnée, sans renoncer à son périmètre ni à sa mission fondamentale d'accompagner les politiques de prévention des risques professionnels. Études et recherche, assistance, formation, information : les quatre piliers de son action demeurent, avec une couverture complète des risques professionnels, gage de cohérence et de continuité pour les acteurs de terrain.

Cette révision est aussi une opportunité de réaffirmer des priorités. Les risques liés à l'organisation du travail, le risque biologique : des champs où les attentes sont fortes et où les besoins d'expertise ne cessent de croître. Dans un monde du travail en recomposition, marqué par l'intensification des rythmes, les transformations numériques et les évolutions de certains secteurs, l'INRS renforce sa mobilisation. L'intérim et le secteur médico-social, particulièrement exposés, feront ainsi l'objet d'une attention spécifique, tout comme le BTP.

Stéphane PIMBERT, Directeur général de l'INRS



Au-delà de ces priorités sectorielles, c'est une vision globale de la prévention qui est réaffirmée. Prévenir la désinsertion professionnelle, accompagner les services de prévention et de santé au travail, renforcer les compétences des représentants du personnel, notamment des élus des Comités social et économique (CSE) : autant de leviers essentiels pour ancrer durablement la culture de prévention dans les organisations. L'innovation y trouve également sa place. L'intelligence artificielle, à la fois outil et objet d'étude, ouvre de nouvelles perspectives mais soulève aussi des interrogations sur l'évolution du travail et des risques. De même, les effets du changement climatique sur les conditions de travail imposent d'anticiper et d'adapter les réponses. L'évaluation de nos actions sera également renforcée pour rester au plus près des besoins des entreprises et des salariés.

« Anticiper, comprendre et agir : tels sont les fondements d'une prévention efficace face à la pluralité des risques professionnels. »

Car une conviction demeure : la prévention n'est pas une variable d'ajustement, mais un investissement essentiel pour la santé au travail et la performance durable des organisations. C'est dans cet esprit que l'Institut poursuit son engagement, avec détermination et responsabilité.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Entretien avec...



Pierre-Yves Montéléon
(CFTC)



Yolande Lenoir
(MEDEF)

« Le levier prioritaire reste la prévention primaire pour agir sur les causes de risques professionnels avant la survenue d'une situation dommageable ».

Vous êtes élus Président et Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'INRS depuis un an, pouvez-vous nous faire part de votre vision sur le rôle et le positionnement de l'INRS ?

Pierre-Yves MONTÉLÉON

L'INRS contribue au niveau national - et depuis 1947 (donc bientôt 80 ans) - à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP), grâce à un ensemble d'activités complémentaires de recherche, d'assistance, de formation et d'information. Cela implique qu'il est amené à travailler en étroite collaboration avec la branche AT/MP de la Sécurité sociale avec laquelle il partage une convention d'objectifs et de gestion. Cela n'occulte pas le fait qu'il contribue aussi aux politiques publiques, en apportant son expertise au ministère chargé du Travail (Direction générale du travail) notamment dans le cadre du Plan santé au travail ; sans oublier ses principaux bénéficiaires que sont les acteurs de l'entreprise qu'il soutient quotidiennement dans leurs démarches de

Pierre-Yves MONTÉLÉON

Président du Conseil d'administration de l'INRS et de

Yolande LENOIR

Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'INRS

prévention. Toutes ces actions font de l'INRS l'institut de référence pour la santé et sécurité des travailleurs dépendant du régime général de la Sécurité sociale.

Yolande LENOIR

En effet l'INRS apporte aux entreprises françaises du régime général une aide incontournable à la mise en œuvre des principes de prévention des risques professionnels, en mettant à la disposition des chefs d'entreprises les méthodes qu'il conçoit, en leur apportant conseil et assistance pour aider à préserver la santé et la sécurité au travail et en formant leur personnel. Les orientations de l'INRS sont définies en lien avec la branche AT/MP. Ses programmes sont fixés par les membres de son Conseil d'administration, composé à parts égales de représentants des organisations syndicales et patronales. Ce mode de gouvernance permet de garantir un dialogue régulier entre partenaires sociaux, et de maintenir un lien fort avec les besoins du terrain auquel nous sommes très attachés.

Comment appréhendez-vous cet engagement ?

Pierre-Yves MONTÉLÉON

Dans un monde du travail en constante évolution, la prise en compte de la diversité des points de vue, leur consolidation, restera de mise au sein du Conseil, afin que, in fine, tous les acteurs de l'entreprise puissent s'approprier les politiques de prévention. J'appréhende ce mandat avec pragmatisme, dans le prolongement d'actions ayant permis d'anticiper certains risques professionnels, de renforcer la sensibilisation sur d'autres, parfois sous-estimés, comme le bruit, les expositions chimiques. Enfin, nous sommes attentifs aux moyens qui sont alloués à l'INRS pour remplir pleinement sa mission.

Yolande LENOIR

Pour ma part, les valeurs du dialogue social, ainsi que la longévité de l'INRS, le dynamisme et l'expertise de ses équipes sont une grande motivation. Je n'en oublie pas la finalité de ses travaux au bénéfice des entreprises. Il est aisé de le vérifier, en se connectant simplement au site Internet inrs.fr, qui donne un accès illimité à des ressources fiables et opérationnelles.

Quelles perspectives ou actions retiennent davantage votre attention ?

Pierre-Yves MONTÉLÉON

Des avancées importantes ont été réalisées, grâce par exemple aux travaux de veille et de prospective, que nous avons souhaité voir se développer au sein de l'INRS, il y a plus de 10 ans déjà. Si je devais choisir un exemple issu de cette mission, je citerais les résultats de recherche sur les conditions d'intégration de dispositifs d'assistance physique qui ont été transposés dans une norme, qui est entrée en discussion sur le plan international.

Face à l'accélération du recours aux technologies et à la persistance de certains risques, des défis organisationnels restent à relever pour s'assurer que chaque travailleur puisse exercer son activité sans risque.

Yolande LENOIR

Les principes de santé et sécurité au travail nécessitent d'être soutenus au sein des entreprises, notamment auprès des plus petites. A ce titre, des actions telles que le développement d'outils sectoriels pour les TPE, la formation des salariés aux bonnes pratiques de prévention tout au long de leur carrière - et y compris dans l'enseignement - ou les récentes actions de sensibilisation aux risques conduites auprès des managers, participent à déployer les politiques de prévention efficace et durable auprès du plus grand nombre.



Répondre aux enjeux de santé et de sécurité au travail

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) agit pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, en direction des 2 millions d'entreprises et 20 millions de salariés dépendant du régime général de la Sécurité sociale.

De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, l'INRS met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour préserver la santé et la sécurité des salariés, diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels et des secteurs d'activités.

Statut

Association loi 1901 constituée en 1947 sous l'égide de la Sécurité sociale, administrée par un conseil d'administration paritaire (neuf représentants des employeurs et neuf représentants des syndicats de salariés), soumise au contrôle financier de l'État.

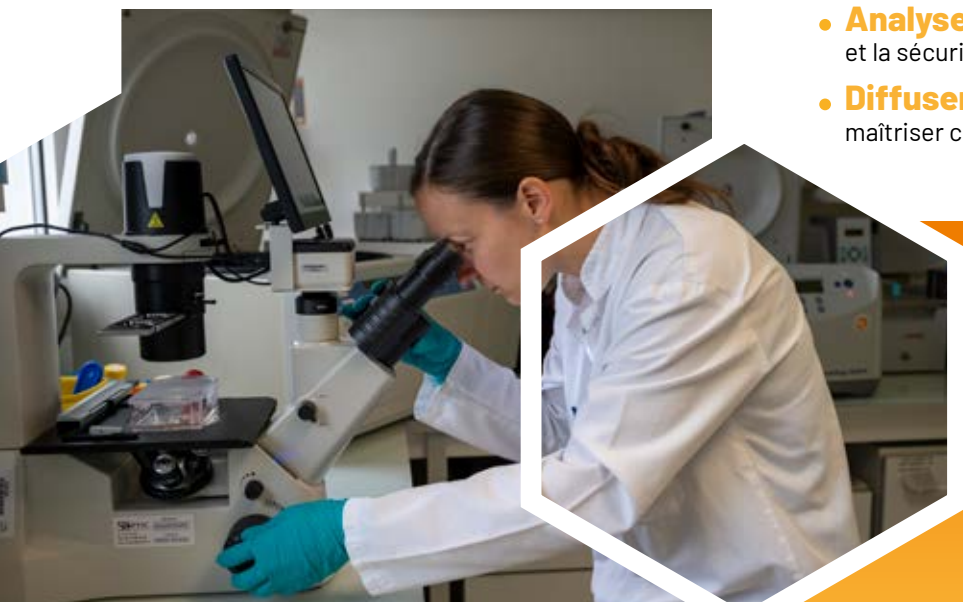
Mission

Contribuer à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles :

- **Identifier** les risques professionnels et mettre en évidence les dangers.
- **Analyser** leurs conséquences pour la santé et la sécurité des salariés.
- **Diffuser** et **promouvoir** les moyens de maîtriser ces risques au sein des entreprises.

Organisation

- **Orientations inscrites dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche Accidents du travail - Maladies professionnelles (AT/MP)** de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam).
- Évaluation des travaux de recherche assurée par une **commission scientifique indépendante** composée de vingt experts extérieurs.
- **Comité de déontologie** composé de huit personnalités externes issues de différentes disciplines.
- **Certification ISO 9001** renouvelée pour le management de la qualité et certification **Qualiopi** pour les activités de formation.
- Contribution au quatrième **Plan santé au travail 2021-2025** des pouvoirs publics.



Effectif

550 collaborateurs répartis sur deux sites : Paris (75) et Vandoeuvre-lès-Nancy (54).

Budget

89 millions d'euros en 2025, financés par une subvention issue du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Contribuer à la prévention des risques professionnels



Inscrit dans cadre des orientations de la branche AT/MP de la Cnam, le champ d'action de l'INRS pour la prévention des risques professionnels mobilise, de manière transversale, quatre modalités complémentaires : **assistance, études et recherche, formation et information.**

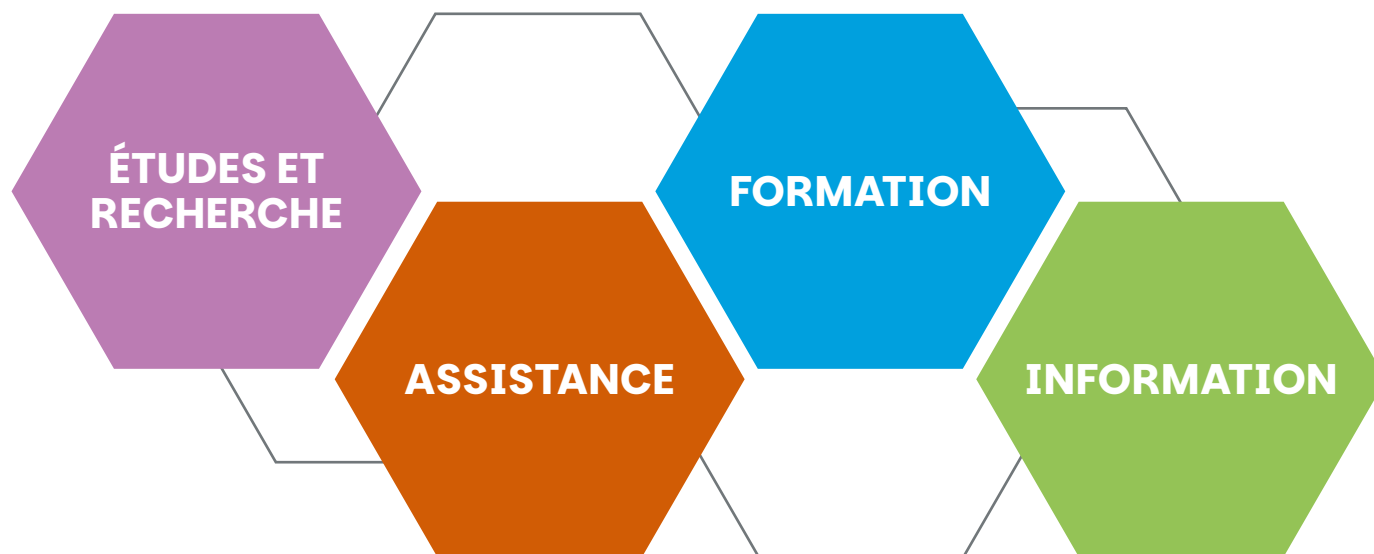
Depuis l'acquisition de connaissances jusqu'à leur transfert vers les entreprises, les travaux répondent à des préoccupations techniques, médicales, sociales, ou réglementaires de santé et sécurité au travail. Ils sont également en cohérence avec les évolutions du monde du travail.

L'ensemble des activités de l'INRS met en relation quatre modes d'action complémentaires.

Objectif : la mise à disposition d'outils et de méthodes permettant aux entreprises de mettre en œuvre des démarches autonomes et pérennes de prévention des risques professionnels, que ces derniers soient d'origine **chimique, biologique, mécanique, physique, ou liés aux organisations et situations de travail.**

Le développement de connaissances fiables par la **recherche, l'assistance** aux services de prévention et de santé au travail, au réseau prévention de la branche AT/MP et aux entreprises, aux pouvoirs publics, l'intégration de la santé au travail dans les normes, **la formation et l'information** des acteurs de la prévention, ainsi que la sensibilisation de l'ensemble des salariés et chefs d'entreprise, sont au cœur de l'action de l'INRS.

Quatre modalités d'action pour répondre aux enjeux de santé et sécurité au travail



**L'INRS au cœur
du dispositif
de prévention
des risques
professionnels**

Ministère
chargé de
la Sécurité
sociale

**Ministère
chargé du Travail**
Direction Générale
du Travail (DGT).
Conseil d'orientation
des conditions de
travail, Inspection
du travail.

Convention
et subvention



AVEC QUI ?



RISQUES PROFESSIONNELS

Direction des risques
professionnels de la **Cnam**
et son réseau régional des
Carsat, Cramif ou **CGSS**,
Eurogip.

**Services de
prévention
et de santé
au travail**
Médecin, infirmiers
du travail,
ergonomes...

**Agences ou
organismes
spécialisés**
OPPBTP, Anact,
Anses, Santé
publique France...

C'EST QUOI ? Institut national de
recherche et de sécurité

POURQUOI ? Prévenir les accidents
du travail et les maladies
professionnelles

POUR QUI ?

Entreprises

2,2 millions d'établissements
20,6 millions de salariés

En 2025 L'INRS a continué à coordonner ses actions sur l'ensemble des programmes de la COG AT/MP. La contribution aux orientations du Plan santé travail 4 (PST 4) et du Plan accidents graves et mortels a également été menée en lien avec le ministère chargé du Travail, et les autres institutions impliquées dans la prévention des risques professionnels (OPPBTP, Anact, Santé publique France...).

4 programmes, 6 thématiques : un cap stratégique jusqu'en 2028

Dans le cadre de son plan stratégique 2023-2028, l'INRS est engagé **sur quatre programmes de prévention** des risques professionnels (décrits dans les pages qui suivent). Ils sont déclinés en actions prioritaires pour la période 2023-2028 et visent le développement de connaissances nouvelles, de méthodes et outils mis à la disposition des entreprises pour les guider dans leurs démarches de santé et sécurité au travail. Ces programmes mobilisent l'expertise pluridisciplinaire de l'INRS, ils s'inscrivent dans les orientations de l'Assurance maladie – Risques professionnels.

Ce plan stratégique de l'INRS, prolongé jusqu'en 2028, **a été révisé en 2025 pour intégrer de nouvelles priorités** à la demande du Conseil d'administration, entraînant un ajustement des activités. Cette révision renforce notamment les travaux sur les risques liés à l'organisation du travail, le risque biologique et certains secteurs à forte sinistralité, tout en intégrant de nouveaux enjeux tels l'IA, le climat, la prévention de la désinsertion professionnelle, en lien notamment avec les Services de prévention et de santé au travail dont l'accompagnement sera conforté.

Quatre programmes pour guider l'action



Risques infectieux, allergiques, toxiques, prévention à la source, protections collectives et individuelles...

Développement de méthodes, agents cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques, agents sensibilisants ou allergisants, protections collectives et individuelles...



Bruit, vibrations, rayonnements, champs électromagnétiques, ambiances thermiques, incendie-explosion, équipements de travail et machines dangereuses...

Troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, accidents, pratiques addictives, nouvelles organisations et technologies, conception des lieux et des situations de travail...



Une approche prospective autour de six thématiques

Face aux évolutions de la société et aux mutations technologiques, économiques environnementales, l'INRS met également en œuvre des actions pour prendre en compte les besoins émergents, au sein d'approches concertées et adaptées aux contextes professionnels.

Les thématiques focus en santé et sécurité au travail à l'horizon 2028 sont au nombre de six.

Elles s'inscrivent en partie dans le cadre d'opportunités identifiées lors des exercices de prospective conduits par l'INRS depuis plus de 10 ans.

- 📦 Exposition aux aérosols
- 📦 Polyexpositions hétérogènes
- 📦 Impact en santé et sécurité au travail de la limitation des gaz à effet de serre
- 📦 Technologies numériques et impacts organisationnels
- 📦 Intérim et contrats courts
- 📦 Perturbateurs endocriniens



Production de connaissances pour la prévention

Les études et recherche à l'INRS visent à **enrichir les connaissances en santé et sécurité au travail dans un objectif de prévention**, et en réponse aux mutations du monde du travail, qu'elles soient liées à l'essor de technologies, aux transformations des organisations du travail ou des modes de production.

Elles couvrent des risques variés (tels le risque toxique, physique ou psychologique), des questions émergentes (nouvelles organisations du travail, impact du réchauffement climatique...) et peuvent concerner l'identification des dangers, l'évaluation des risques encourus par les salariés, ou le développement de méthodes.

L'objectif de ces travaux, à visée applicative, est d'apporter des connaissances utiles à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, via le transfert des résultats aux entreprises, se traduisant en actions de formation, d'information, ou d'assistance.



88 programmes de recherche ont été conduits en 2025, dont **20** se sont terminés en fin d'année.

60 % des études ont impliqué des interventions sur le terrain.

50 % des études ont fait l'objet d'un partenariat scientifique avec des universités ou des organismes de recherche.

96 publications et **157** communications orales ont été produites.

250 ingénieurs, médecins, chimistes, ergonomes, techniciens... réunis dans **21** laboratoires de recherche.

Des doctorants ont été associés aux travaux, avec **23** thèses en cours en 2025.



Réponse aux entreprises

L'INRS apporte une **assistance technique, juridique, médicale et documentaire**, et répond aux sollicitations émanant de l'État, du réseau prévention de la branche AT/MP (Cnam/Carsat/Cramif/CGSS), d'entreprises ou de services de prévention et de santé au travail. Ces activités facilitent le lien entre l'INRS et les entreprises et favorisent les retours de terrain qui peuvent alimenter ses orientations.

Des expertises sont également apportées aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux (Conseil d'orientation des conditions de travail, ministère chargé du Travail, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail...) dans le cadre des orientations du Plan santé au travail 2021-2025. La participation de l'INRS aux actions de normalisation permet d'agir en amont de la conception des situations ou des équipements de travail.

En direction des TPE/PME, des outils sectoriels sont développés et déployés avec le concours des organisations professionnelles.



Près de **25 000** demandes externes ont été traitées en 2025.

La participation à la normalisation a été maintenue avec **48** experts présents dans **75** commissions et **70** groupes de travail.

L'offre sectorielle d'outils conçus pour aider les TPE/PME à remplir leurs obligations d'évaluation des risques professionnels, s'est enrichie de **nouveaux secteurs**, portant à **46** le nombre de **métiers couverts**. **80 000** nouvelles sessions ont été ouvertes en 2025.

440 000 sessions de l'outil d'évaluation des risques chimiques (Seirich) ouvertes depuis sa création, en 2015.



Déploiement d'une culture de prévention partagée

L'INRS, au travers de ses actions de formation, contribue au **développement d'une culture de prévention en entreprise.**

Les actions de formation de l'INRS visent à concevoir des dispositifs pédagogiques répondant aux besoins de réduction des risques et sont proposées en direction de différents publics :

- **les futurs salariés** (en lien avec l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur) : issus de l'enseignement professionnel avec le développement de supports de sensibilisation et l'implication dans la création ou la rénovation de diplômes, ou de l'enseignement supérieur, avec la mise en œuvre de partenariats pour intégrer la prévention des risques professionnels dans les cursus, diplômes ou certifications ;
- **les salariés en entreprise**, au travers de l'offre démultipliée (sauveteurs-secouristes du travail...) ou de formations en ligne (bases en prévention...);
- **les agents du réseau** prévention de la branche AT/MP et des services de prévention et de santé au travail.

À souligner en 2025 :

L'INRS a contribué auprès du ministère de l'Éducation nationale, à l'intégration de compétences en santé et sécurité au travail dans la création et la rénovation de plusieurs diplômes professionnels (niveaux CAP, Bac pro et BTS), afin de mieux préparer les futurs salariés aux exigences de sécurité dès leur insertion professionnelle. En 2025, cette collaboration s'est traduite par la révision des diplômes des filières maintenance automobile, hygiène et propreté, transport et logistique, ainsi que par le lancement de nouveaux travaux portant sur des secteurs tels que la plasturgie, la sécurité ou encore la maintenance des matériels.

1,45 million de stagiaires ont été formés dans le cadre du Plan national de formation visant à démultiplier les enseignements (sauveteur-secouriste du travail...).

1 million d'élèves de filières professionnelles, en lycées et centres de formation d'apprentis (CFA) ont été sensibilisés aux principes de santé et sécurité au travail.

85 écoles d'ingénieurs se sont engagées dans le partenariat « Prévention Sup' » et ont permis de former **18 511** étudiants en 2025. Les outils d'e-learning conçus dans ce cadre permettent à l'élève ingénieur de repérer les enjeux de la prévention des risques professionnels et de les intégrer dans la conduite de projets.

40 écoles de management ont utilisé des cursus de formation à distance de l'INRS.

1 401 stagiaires ont été accueillis en présentiel et à distance, au cours de **127** sessions de formation.

43 244 personnes ont suivi une offre d'autoformation en ligne.



Mise à disposition d'outils et méthodes

Les actions d'information de l'INRS visent **le déploiement et l'appropriation des mesures de prévention à tous les échelons de l'entreprise.**

Différents outils sont mis à disposition des acteurs de terrain par de nombreux canaux d'information et de communication : articles, affiches, brochures et dépliants, contenus et outils web, vidéos et podcasts, lettres d'information, réseaux sociaux, campagnes de sensibilisation, événements...

Les ressources s'enrichissent régulièrement de connaissances nouvelles acquises au sein de l'INRS et de données recueillies en assistance.

Ces actions contribuent ainsi à porter auprès du plus grand nombre les principes de prévention des risques professionnels.



9,1 millions de visites et
21 millions de pages vues

sur le site Internet de l'INRS en 2025.

1,4 million de vidéos ont été visionnées
et **160 000** abonnés ont suivi l'actualité de
l'INRS sur LinkedIn.

331 518 brochures, dépliants et affiches
ont été diffusés en format papier aux
entreprises.

14 495 participants ont assisté aux
événements organisés en présentiel
et à distance en 2025.

RISQUES BIOLOGIQUES : quand l'infiniment petit exige une vigilance maximale

Faits marquants 2025



« En 2025, les travaux menés par l'INRS ont permis de mieux caractériser les expositions aux agents biologiques, d'identifier les situations à risque et, dans certains contextes, notamment dans les cabinets dentaires, de confirmer l'efficacité des mesures de prévention mises en œuvre ».

Les risques biologiques, liés à l'exposition à des micro-organismes bactéries, virus, champignons, parasites – concernent de nombreux secteurs d'activité : métiers de la santé, agriculture, industrie agroalimentaire, traitement des déchets, services et soins à la personne. Ils peuvent être à l'origine d'infections, d'allergies ou d'effets toxiques. La prévention de ce risque en entreprise repose sur une démarche rigoureuse : identifier les réservoirs d'agents biologiques, évaluer les voies d'exposition et mettre en œuvre des mesures adaptées pour rompre la chaîne de transmission.

En 2025, l'INRS a poursuivi ses actions pour mieux comprendre et prévenir ces expositions. Mise à disposition de nouvelles ressources, développement d'outils d'évaluation, conduite d'études de terrain : autant de leviers mobilisés pour apporter aux entreprises des repères concrets et directement opérationnels, dans des secteurs aussi variés que les laboratoires de biologie, les cabinets dentaires ou la filière des biodéchets.

Ces travaux ont ainsi contribué à améliorer l'identification des situations à risque et à adapter les mesures de prévention aux réalités du terrain.



Nouvelles fiches pour mieux évaluer et prévenir les risques biologiques

Dans le cadre de ses missions de diffusion des connaissances, l'INRS met régulièrement à disposition de nouvelles fiches pratiques sur les risques biologiques. Ces ressources apportent des repères pour mieux comprendre les situations d'exposition, identifier les risques pour la santé et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

Maladies respiratoires liées aux agents biologiques

Cette fiche propose un **état des lieux des maladies respiratoires d'origine allergique ou toxinique** liées à une exposition à des agents biologiques en milieu professionnel. Elle concerne en priorité les secteurs exposés aux bioaérosols : agriculture, industrie agroalimentaire, traitement des déchets, travaux en espaces verts ou encore activités de compostage.

Elle rappelle les principales situations de travail concernées et présente les pathologies associées, les grandes orientations en matière de prévention ainsi que les conditions de reconnaissance en maladies professionnelles.

Mycotoxines en milieu de travail : mieux connaître les risques pour agir

Cette nouvelle fiche fait le point sur les mycotoxines, substances produites par certaines moisissures présentes dans de nombreux environnements professionnels. Les **secteurs agricoles** (stockage de céréales, ensilage, manipulation de fourrages) et ceux liés au **traitement des déchets** organiques sont particulièrement concernés.

La fiche présente les effets potentiels sur la santé et identifie les **principales situations professionnelles** à risque, ainsi que des mesures de prévention visant à limiter l'exposition.

Zoonoses : 39 fiches actualisées et enrichies

L'INRS poursuit la mise à jour de ses fiches dédiées aux **zoonoses**, qui constituent un outil de référence pour tous les professionnels en contact avec des animaux ou des milieux naturels : éleveurs, vétérinaires, agents des espaces naturels, personnels de laboratoire, mais aussi travailleurs des abattoirs ou des services de collecte de déchets.

Ces documents présentent les modes de transmission, les manifestations chez l'animal et chez l'homme, ainsi que les mesures de prévention en milieu professionnel.

En savoir plus

Consulter **les fiches risques biologiques**



Risques biologiques en milieu de travail et maladies respiratoires d'origine allergique et/ou toxinique



Mycotoxines en milieu de travail



Fiches zoonoses



Le saviez-vous ?

Les zoonoses sont des maladies infectieuses transmissibles de l'animal à l'homme. Elles peuvent être causées par des bactéries, des virus, des parasites ou des champignons microscopiques.

Laboratoires de biologie : concevoir des environnements de travail sûrs

L'INRS publie une brochure dédiée à la conception, à la rénovation et à l'extension des laboratoires de recherche en biologie. Objectif : intégrer dès la conception les exigences de prévention des risques professionnels et de réduction des risques biologiques.

Les activités de recherche en biologie exposent à des risques variés : agents biologiques, produits chimiques, rayonnements... Leur prise en compte est essentielle pour adapter les environnements de travail aux situations d'exposition.

Le document propose des repères techniques pour répondre aux exigences réglementaires et définir l'aménagement des salles en fonction des niveaux de confinement requis, dans différentes spécialités comme la microbiologie ou la biologie moléculaire. Il aborde également les espaces supports (zones de stockage, laveries) qui contribuent à la réduction globale des risques.

« La conception ou l'aménagement d'un laboratoire de biologie doit s'envisager dans le cadre d'une démarche collaborative et associer dès le départ les concepteurs, les exploitants, les préventeurs et les utilisateurs ».

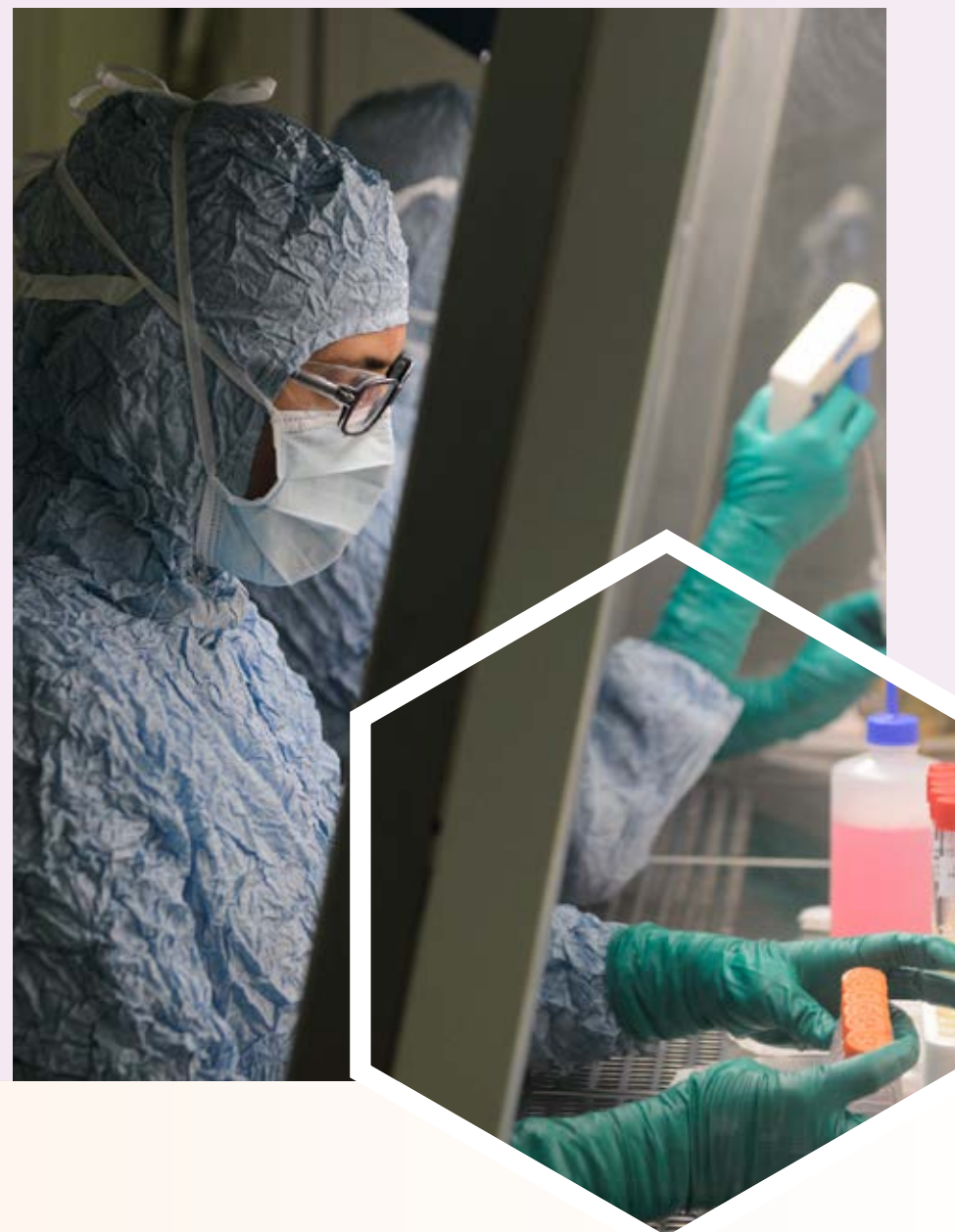


En savoir plus

Consulter [la brochure](#)



Conception des laboratoires
de recherche en biologie



Mieux comprendre et réduire les expositions aux risques biologiques

En 2025, l'INRS a poursuivi ses travaux pour mieux caractériser les expositions aux agents biologiques dans différents environnements professionnels. Ces études et actions apportent des repères concrets pour évaluer les situations de travail et adapter les mesures de prévention.

Exposition aux endotoxines : mieux caractériser les situations à risque

Les endotoxines sont des constituants de la membrane de certaines bactéries. Présentes dans de nombreux environnements professionnels, elles sont libérées lors de la croissance ou de la mort de ces bactéries et peuvent se retrouver en suspension dans l'air sous forme de bioaérosols. Certaines tâches professionnelles sont particulièrement exposantes : retournement de compost, manipulation de matière organique, nettoyage au jet d'eau de surfaces souillées. Inhalées, ces endotoxines peuvent provoquer des effets respiratoires dont l'intensité dépend des niveaux d'exposition.

Menés par l'INRS en collaboration avec la Cramif et la Carsat Pays de la Loire, ces travaux s'appuient sur l'analyse de **près de 1800 résultats de mesures collectés entre 2011 et 2022** dans différents secteurs d'activité. Ils permettent de mieux caractériser les expositions professionnelles, d'identifier les situations les plus exposantes et d'apporter des repères pour orienter les actions de prévention – en agissant notamment sur les sources d'émission, l'organisation du travail et la ventilation des locaux.

L'exploitation de ces données confirme par ailleurs la pertinence des valeurs guides proposées par l'INRS pour interpréter les niveaux d'exposition : 200 et 1 000 unités d'endotoxines par mètre cube d'air (UE/m³), des seuils qui permettent de classer les situations de travail en trois niveaux d'exposition et de prioriser les actions de prévention à engager.

À retenir

- Près d'1 situation mesurée sur 3 nécessite une vigilance particulière.
- L'exposition individuelle peut être jusqu'à 2 fois supérieure aux mesures d'ambiance.

En savoir plus

Consulter l'actualité
Exposition aux endotoxines



Conception des laboratoires
de recherche en biologie

Aérosols en cabinets dentaires : des niveaux d'exposition globalement faibles

Les actes de soins dentaires génèrent des aérosols susceptibles de se disperser dans l'air ambiant. Une étude conduite par l'INRS visait à mieux caractériser ces émissions et à évaluer l'efficacité des dispositifs de prévention.

La démarche a combiné des mesures réalisées en cabinets dentaires et des essais en laboratoire, afin d'identifier les actes les plus émissifs et d'évaluer l'efficacité du captage à la source et de la ventilation générale.

Les résultats montrent que les concentrations particulières en ambiance restent globalement faibles, comparables à celles de l'air intérieur d'un bâtiment ordinaire, y compris à proximité du fauteuil. Les analyses microbiologiques indiquent des niveaux comparables à ceux d'environnements tertiaires, sans surcontamination liée aux soins.

L'étude confirme le rôle déterminant du captage à la source, en particulier avec des systèmes d'aspiration haute vélocité. Le travail à quatre mains (le dentiste et son assistant) améliore également l'efficacité des dispositifs, tandis que la ventilation générale contribue à la dilution des particules résiduelles.

À retenir

- Niveaux proches du bruit de fond.
- Pas de surcontamination liée aux soins mise en évidence.
- Efficacité confirmée des aspirations localisées.



Cabinets dentaires : des outils pour aller plus loin

L'INRS propose des outils dédiés aux personnels des cabinets dentaires, combinant un dépliant d'information sur les principaux risques liés à l'activité – agents biologiques, produits chimiques, rayonnements, postures de travail – et un outil d'évaluation des risques professionnels pour accompagner les équipes dans l'évaluation des risques et la construction d'un plan d'actions adapté.

En savoir plus | Accéder aux ressources dédiées





Filière des biodéchets : mieux prévenir les risques professionnels

Depuis janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour tous les producteurs. Cette évolution réglementaire a conduit au développement rapide d'une filière de collecte, de compostage et de méthanisation qui expose un nombre croissant de travailleurs à des risques encore mal connus et insuffisamment documentés.

Lors de la collecte des biodéchets, du retournement des andains de compost ou des opérations de méthanisation, des bioaérosols peuvent être mis en suspension et inhalés par les opérateurs. Ces expositions peuvent provoquer des troubles respiratoires, des réactions allergiques ou des troubles digestifs. Mais les **risques biologiques dans cette filière ne sont pas les seuls** : manutentions manuelles répétées, circulation d'engins, risques de chute, exposition à des gaz comme le biogaz ou le sulfure d'hydrogène dégagés lors de la fermentation – les situations de travail comportent des expositions variées et parfois simultanées.

L'INRS met à disposition une offre dédiée – mise à jour en 2025 – avec différents outils pour accompagner les professionnels du secteur dans l'identification des risques et la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées à leurs situations de travail.

En savoir plus

Consulter [le dossier biodéchets](#)



Déchets – Filière biodéchets | Prévenir les risques professionnels



Webinaire : prévenir les risques dans la filière des biodéchets

Le 4 novembre 2025, l'INRS a organisé un webinaire destiné aux employeurs, préventeurs et professionnels de la filière, auxquels 1 361 d'entre-eux se sont inscrits. Ce dernier a dressé un panorama des risques professionnels rencontrés à chaque étape de la chaîne (collecte, tri, compostage, méthanisation) et présenté des solutions concrètes de prévention pour protéger les opérateurs.



Consulter [le replay du webinaire](#)
« Filière biodéchets »

Les biodéchets, en chiffres

- › **18 millions de tonnes** de biodéchets produits chaque année par les ménages*
- › **6 millions de tonnes** produites par les professionnels**
- › **747 plateformes de compostage et 1 724 unités de méthanisation*****

Source : Ademe et ministère de la Transition écologique
*estimation 2017 – **estimation 2019 – ***en 2024

RISQUES CHIMIQUES : ce qui se joue vraiment sur le terrain

Faits marquants 2025



« Évaluer les risques professionnels et agir en prévention : deux leviers pour construire une démarche efficace face aux risques chimiques ».

La prévention des risques chimiques s'appuie sur une démarche structurée et continue : repérer les dangers, évaluer les expositions et agir sur les situations de travail. Cette démarche concerne un grand nombre de secteurs d'activité, confrontés à des expositions variées : solvants, poussières, fumées, agents chimiques ou mélanges complexes.

En 2025, l'INRS a renforcé ses actions pour mieux comprendre ces expositions et accompagner la réduction des risques associés. Travaux sur la ventilation, les perturbateurs endocriniens, les polyexpositions ou encore l'exposition cutanée : ces études permettent de mieux caractériser les situations de travail et d'identifier les leviers d'action.

Pour accompagner les entreprises, l'INRS met à disposition des ressources concrètes : guides techniques, outils d'évaluation et supports pédagogiques mobilisables sur le terrain. Les travaux de recherche conduits contribuent également à enrichir les connaissances et à transformer ces acquis en solutions opérationnelles pour la prévention.

Ventilation : un levier technique central pour réduire les expositions aux agents chimiques

Indispensable pour limiter l'exposition aux polluants, la ventilation repose sur des principes techniques précis. En 2025, l'INRS a renforcé l'accompagnement des entreprises pour concevoir, dimensionner et exploiter des installations réellement efficaces.

Dans le cadre de la démarche de prévention et en particulier de la protection collective, la mise en place d'une ventilation devient nécessaire dès lors qu'un poste de travail émet des polluants en quantité incompatible avec les exigences de santé et de sécurité. Ces polluants peuvent être de nature très diverse (poussières, gaz, vapeurs ou aérosols) et sont souvent présents simultanément dans l'atmosphère de travail.

La ventilation ne constitue donc pas un point d'entrée, mais bien **un maillon d'une démarche globale**. Avant toute installation, la priorité reste la réduction des émissions à la source, par modification du procédé ou des conditions de production. La ventilation intervient ensuite pour limiter la dispersion des polluants dans l'air et réduire les concentrations auxquelles sont exposés les travailleurs.

Les travaux de l'INRS rappellent que **l'efficacité d'une installation repose d'abord sur une analyse fine du poste de travail avec les opérateurs** : nature des polluants, mode d'émission (projection, évaporation, convection thermique), fréquence des émissions, circulation de l'air dans l'environnement. Cette étape conditionne le choix des solutions techniques et leur performance dans la durée. Elle permet notamment de dimensionner les dispositifs de captage (positionnement, vitesses d'air, débits) et d'assurer leur efficacité dans les conditions réelles de travail.

En pratique, il existe deux techniques de ventilation possibles :

- **la ventilation locale par captage à la source** : aspirer les polluants au plus près de leur émission pour éviter leur dispersion dans le local ;
- **la ventilation générale** : diluer les polluants dans l'air ambiant par apport d'air neuf et rejet de l'air contaminé à l'extérieur.

L'INRS souligne que le captage à la source doit être privilégié dès que possible : il permet de confiner les polluants dans un volume limité et de réduire significativement les débits d'air nécessaires.

Les travaux de l'INRS insistent également sur un point clé souvent sous-estimé : **la ventilation est un système vivant**, dont les performances dépendent directement de son entretien, de ses réglages et de son suivi dans le temps. Des déséquilibres de réseau, des filtres encrassés ou des débits insuffisants peuvent rapidement dégrader son efficacité et exposer à nouveau les travailleurs.

« Pour concevoir ou faire évoluer une installation de ventilation, les entreprises peuvent s'appuyer sur des acteurs spécialisés. Elles peuvent également se tourner vers les services de prévention des Carsat, des CGSS et de la Cramif, qui apportent un appui technique et, dans certains cas, des aides financières ».



Ventilation : des ressources pour agir

L'INRS a publié en 2025 deux brochures et une nouvelle fiche pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de solutions de ventilation adaptées aux situations de travail.

- **Postes d'utilisation manuelle de solvants**
Des solutions concrètes pour capter les polluants à la source et réduire les émissions au poste de travail.
- **Cabines ventilées pour le travail de la pierre**
Une démarche pour choisir et mettre en œuvre des dispositifs adaptés aux opérations de découpe et de surfacage.
- **Ventilation, chauffage et climatisation**
Une fiche sur les précautions à prendre contre les maladies transmissibles par voie respiratoire.

En savoir plus

Accéder aux **ressources dédiées**



Postes d'utilisation manuelle de solvants



Cabines ventilées pour le travail de la pierre



Ventilation, chauffage et climatisation : quelles précautions prendre contre les maladies transmissibles par voie respiratoire

Perturbateurs endocriniens : des repères pour identifier les expositions

L'INRS a mis à jour et enrichi son dossier dédié aux perturbateurs endocriniens, afin d'aider les entreprises à reconnaître les situations d'exposition en milieu de travail et structurer leur démarche de prévention.

En milieu professionnel, les situations d'exposition sont nombreuses et souvent diffuses. Elles peuvent survenir lors de la fabrication ou de l'utilisation de matières premières (solvants, plastifiants, monomères), mais aussi lors de la mise en œuvre de produits (peintures, colles, détergents), de la gestion des déchets ou des opérations de maintenance.

L'exposition peut se faire par inhalation de poussières, fumées ou vapeurs, mais également par contact cutané ou ingestion indirecte. Ces substances présentent par ailleurs des spécificités qui compliquent leur évaluation : effets possibles à faibles doses, interactions entre plusieurs substances (« effets cocktail ») ou encore sensibilité accrue à certaines périodes de la vie.

Dans ce contexte, la première étape de la prévention consiste à **repérer les perturbateurs endocriniens et les produits qui en contiennent**, une démarche rendue complexe par la dispersion des informations et des sources disponibles.

Pour accompagner les entreprises, l'INRS a mis à jour son dossier en ligne et propose des repères pour identifier les substances concernées, analyser les situations d'exposition et intégrer ces risques dans une démarche globale de prévention, selon une logique comparable à celle des substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

Un dépliant publié en 2025, « **Les perturbateurs endocriniens – Mieux les connaître pour prévenir les risques en milieu de travail** », vient compléter ces ressources. Il précise notamment les critères d'identification d'un perturbateur endocrinien, les principaux mécanismes d'action et les situations professionnelles dans lesquelles ces substances peuvent être rencontrées. QR Code + Consulter le dépliant

Par ailleurs, un webinar organisé le **21 novembre 2025**, qui a rassemblé **1 047 participants**, a permis d'apporter des repères concrets pour inventorier les substances concernées, identifier les produits qui en contiennent et structurer une démarche d'évaluation adaptée.



Consulter le replay du webinar

« **Perturbateurs endocriniens : les repérer pour prévenir les risques en entreprise** »



349 substances chimiques à repérer

L'outil d'aide à l'évaluation proposé par l'INRS permet d'identifier les perturbateurs endocriniens avérés ou potentiels en milieu de travail.

Construit à partir de listes de référence (Anses, EDlists), il recense 349 substances chimiques et précise, pour chacune, les secteurs d'activité et usages concernés, ainsi que leur niveau de preuve en matière de perturbation endocrinienne.

Il permet ainsi de faciliter une étape clé de la prévention : le repérage des substances, préalable indispensable à l'évaluation des expositions et à la mise en place de mesures adaptées.

Le saviez-vous ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances ou mélanges chimiques capables d'altérer le fonctionnement du système hormonal et d'entraîner des effets néfastes sur la santé, y compris à long terme ou sur la descendance. Ils sont suspectés d'intervenir dans des troubles de la reproduction, des anomalies du développement, certaines maladies métaboliques ou des cancers hormonodépendants.

Accéder à l'outil d'aide à l'évaluation



Consulter l'article RST



Perturbateurs endocriniens : un nouvel outil pour les repérer en milieu de travail

Polyexpositions professionnelles : croiser les données pour mieux les caractériser

Les salariés sont souvent exposés à plusieurs nuisances simultanées. L'INRS a conduit une étude pour mieux caractériser ces polyexpositions à partir de données nationales.

Dans de nombreuses situations de travail, les expositions se cumulent : produits chimiques, bruit, manutentions, vibrations ou travail de nuit. Si ces combinaisons peuvent renforcer les effets sur la santé, elles restent difficiles à analyser, en raison de données dispersées.

Pour dépasser cette limite, l'INRS a croisé dix bases de données nationales couvrant près de vingt années d'observation, issues notamment de Santé publique France, de la Cnam, de l'Anses ou de la Dares. Les informations ont été harmonisées puis intégrées à l'aide d'une méthode innovante, permettant de relier des données hétérogènes sans en altérer le sens.

Les analyses montrent qu'il est possible de produire des indicateurs fiables sur les expositions multiples et de mieux identifier les configurations de travail les plus exposantes. Elles confirment notamment l'importance

des combinaisons associant **produits chimiques, travail de nuit, bruit, manutention et vibrations**, et mettent en évidence des lacunes dans la connaissance de certains risques, en particulier biologiques ou liés à la charge physique.

Des cas d'usage ont également été développés, par exemple dans le secteur du bâtiment ou pour des situations combinant travail de nuit et exposition à des substances chimiques. Ces travaux permettent non seulement de confirmer des polyexpositions déjà identifiées, mais aussi d'en révéler de nouvelles, et de poser les bases d'une collaboration inter-institutionnelle pour créer un système national de données sur les expositions professionnelles.

En savoir plus

Consulter l'article



Utilisation de dix bases de données françaises pour l'analyse des polyexpositions des travailleurs



20 années de données analysées

C'est le temps couvert par les bases de données analysées par l'INRS pour mieux comprendre les polyexpositions professionnelles.

Mixie : évaluer les effets des expositions combinées

Dans un contexte de polyexposition, Mixie France est un outil en ligne simple d'utilisation qui permet d'évaluer le potentiel additif ou non de plusieurs substances chimiques, à partir de données de mesures atmosphériques.

À partir des concentrations mesurées pour différentes substances, l'outil calcule un indicateur du niveau d'exposition cumulée par

rapport aux valeurs limites réglementaires. Il permet d'apprécier le niveau d'exposition combinée et d'identifier les situations qui nécessitent une attention particulière.

Il aide ainsi les entreprises à mieux prendre en compte les effets cumulés dans leur évaluation du risque chimique et à adapter les mesures de prévention.



Accéder à l'outil Mixie

Performances de la métrologie en temps réel des aérosols : étude en laboratoire

En complément aux prélèvements conventionnels, l'utilisation d'instruments de mesure en temps réel se démocratise. L'INRS a conduit une étude afin d'élaborer des préconisations de mise en œuvre lors de la mesure de concentrations d'aérosols aux postes de travail.

La mesure en temps réel des particules présentes dans l'air sur les lieux de travail s'est développée ces dernières années. En complément des méthodes réglementaires, elle permet de mieux comprendre les situations d'exposition et d'agir plus efficacement pour prévenir les risques chimiques. Aujourd'hui, de nombreux professionnels utilisent des appareils appelés photomètres pour obtenir instantanément le niveau de pollution particulaire au poste de travail.

Cette étude visait deux objectifs principaux : d'une part, vérifier si ces appareils permettent de suivre de manière fiable l'évolution des concentrations au fil du temps et d'identifier les situations à risque ; d'autre part, améliorer la précision des mesures en corrigeant certains biais grâce à des méthodes de calibrage adaptées.

Les travaux ont été menés en laboratoire, dans des conditions contrôlées, et sur le terrain, dans différents environnements professionnels, afin de cerner les atouts et les limites de ces instruments.

Les résultats montrent qu'il est possible d'obtenir des profils temporels fiables, quel que soit l'appareil utilisé. Cette approche, accessible à tous les utilisateurs, permet de mieux relier les niveaux de pollution aux activités réalisées. En appliquant une méthode de correction adaptée, les mesures peuvent également devenir plus précises et exploitables quantitativement.

Ces résultats viendront enrichir le guide MétroPol et ont déjà intégré le cursus de formation proposé par l'INRS.



Consulter [la fiche de formation](#)

Exposition cutanée : mieux évaluer un risque encore sous-estimé

L'exposition aux produits chimiques ne se limite pas à l'inhalation. En 2025, l'INRS a développé un modèle pour mieux évaluer le passage des substances à travers la peau et renforcer la prévention de cette voie d'exposition encore peu documentée.

Si l'exposition par inhalation est aujourd'hui mieux appréhendée, l'imprégnation par voie cutanée reste difficile à évaluer, faute de données disponibles pour de nombreuses substances. Peu d'entre elles disposent d'une information fiable sur leur capacité à traverser la peau, ce qui limite l'identification des situations à risque.

Pour répondre à cet enjeu, l'INRS a développé et validé en 2025 un modèle **QSAR (Quantitative Structure-Activity Relationship)**. Cet outil permet de prédire la perméabilité cutanée de substances chimiques à partir de leur structure, avec un indice de confiance associé.

Le modèle, développé en lien avec l'Université de Strasbourg, repose sur la consolidation de données issues de la littérature scientifique et de travaux expérimentaux, notamment sur des substances préoccupantes comme certains substituts du bisphénol A.

Accessible en ligne, ce modèle constitue un outil d'aide à l'évaluation et à la hiérarchisation des risques. Il permet d'identifier plus rapidement les substances susceptibles de pénétrer par voie cutanée et d'orienter les mesures de prévention en entreprise. Principalement destiné aux chercheurs et aux Services de prévention et de santé au travail, il a vocation de permettre un meilleur suivi de la santé des salariés exposés en entreprises.

En savoir plus

Accéder à [l'outil en ligne](#)



Laboratory of Chemoinformatics, Strasbourg - Predictor

Nouveau cadre de référence

Engins de chantier en milieux pollués : une norme pour protéger les opérateurs

Sur certains chantiers, les opérateurs d'engins de terrassement sont exposés à des contaminants invisibles (poussières de silice, amiante, gaz, vapeurs, particules Diesel...). Pour mieux prévenir ces expositions, une norme pilotée par l'INRS a été approuvée en 2025 par les États membres de l'Union Européenne.

Sur les chantiers de terrassement en milieux pollués, les cabines des engins ne constituent pas toujours une barrière suffisante face aux polluants présents dans l'air. Poussières, gaz ou aérosols peuvent s'y infiltrer et exposer les opérateurs à des risques chimiques et biologiques, parfois difficiles à détecter.

Pour répondre à cet enjeu, l'INRS a piloté un projet de norme (EN 17969 :2026 « Engins de terrassement. Sécurité. Systèmes de protection contre la contamination ») visant à encadrer les systèmes de ventilation de protection des cabines. Cette norme définit des exigences techniques précises pour garantir un air plus sain dans l'habitacle et mieux protéger les opérateurs.

Elle repose sur trois principes complémentaires :

- **filtrer efficacement l'air entrant**, afin d'éliminer particules et polluants,
- **maintenir une surpression dans la cabine**, pour empêcher l'entrée d'air contaminé,
- **surveiller en continu le bon fonctionnement du système**, avec des dispositifs d'alerte en cas de défaillance.

Au-delà des équipements eux-mêmes, la norme insiste sur la nécessité de considérer la cabine comme un système global, qui inclut dimensionnement, conditions d'utilisation et information de l'opérateur. Elle précise également les performances attendues et les modalités de contrôle, afin d'assurer une protection efficace dans des situations de travail variées.

Approuvée en 2025, cette norme constitue un cadre de référence pour les fabricants et les utilisateurs d'engins de chantier. Elle contribue à **améliorer la maîtrise des expositions** en conditions réelles et à **renforcer la prévention des risques** sur des chantiers particulièrement exposés.



Amiante : l'INRS mobilisé sur tous les fronts

En 2025, l'INRS a poursuivi ses travaux sur l'amiante et a combiné appui aux acteurs de terrain, production de ressources, mise à jour de données d'exposition, formation et participation à des travaux nationaux et européens.

INFORMATION

Fiche toxicologique amiante

Elle rassemble les informations de référence sur les effets sur la santé, les situations d'exposition, la réglementation, la surveillance médicale et les mesures de prévention.

Réactualisée en 2025, elle intègre les connaissances les plus récentes sur les effets sanitaires, les conditions d'exposition et les mesures de prévention

 Consulter [la fiche toxicologique](#)

Conseils pour commander et décrypter des analyses d'amiante dans les matériaux et dans l'air

Ce guide accompagne les donneurs d'ordre et les entreprises de travaux dans une étape clé de la prévention : s'assurer de la fiabilité des mesures d'amiante avant, pendant et après les interventions.

Il précise comment choisir un organisme accrédité en fonction du type de travaux et de la nature des analyses attendues, et rappelle les obligations réglementaires liées au repérage et au suivi des expositions.

Il apporte également des repères concrets pour lire et interpréter les rapports d'analyse (matériaux et air), vérifier leur conformité et s'appuyer sur des résultats fiables pour évaluer les niveaux d'empoussièrement et adapter les mesures de prévention.

 Visionner [la brochure](#)

Laboratoires de prélèvements et d'analyses d'amiante : évaluer et prévenir les risques chimiques

Ce guide traite des situations concrètes d'exposition lors des prélèvements sur chantier, de la préparation des échantillons et des analyses en laboratoire, où les opérateurs peuvent être exposés à l'amiante mais aussi à d'autres agents chimiques.

Il identifie les étapes les plus exposantes et précise les conditions dans lesquelles les fibres ou les polluants peuvent être libérés. Il propose des mesures adaptées à chaque phase de travail : organisation des opérations, confinement, ventilation, équipements de protection et gestion des déchets.

 Accéder [à la ressource](#)



RECHERCHE

Exposition à l'amiante : des travaux poursuivis à l'échelle européenne

En 2025, l'INRS a poursuivi sa participation aux travaux du réseau Perosh pour comparer les stratégies d'évaluation de l'exposition à l'amiante et favoriser le partage de données entre pays européens. Objectif : comparer les stratégies d'évaluation de l'exposition à l'amiante, harmoniser les méthodes et favoriser le partage de données entre pays européens afin de mieux comprendre les niveaux d'exposition et leurs variations.



Scol@miante : évaluer les expositions avant intervention

Scol@miante soutient une évaluation a priori des expositions à l'amiante lors de situations de travail mettant en jeu des matériaux amiantés.

Actualisée en 2025 avec les données collectées dans Scola en 2024, l'application fournit des données de référence sur les niveaux d'empoussièrement associés aux processus de travail, afin d'aider les entreprises à préparer leurs interventions et à adapter les mesures de prévention. Elle permet également de comparer une situation de travail à des données existantes et d'objectiver le niveau d'exposition.



Visualiser l'outil

FORMATION

Formation des acteurs de terrain

L'INRS a développé et déployé des cursus de formation initiale et de recyclage pour les formateurs dans le cadre du dispositif réglementaire amiante sous-section 3, défini par la Direction générale du travail. Il a également permis le maintien des compétences des formateurs via le dispositif de certification amiante sous-section 4 (N07303). Ces travaux contribuent à diffuser des pratiques de prévention harmonisées auprès des entreprises, organismes de formation et acteurs de la mesure du risque amiante.

ASSISTANCE

Méthodes de mesure des expositions

Concernant la mesure de l'exposition professionnelle à l'amiante, l'INRS a également rappelé l'intérêt de la microscopie électronique à transmission analytique (META), méthode reconnue pour sa capacité à détecter les fibres fines et courtes d'amiante. Ces travaux d'assistance à la Direction générale du travail contribuent aux réflexions menées à l'échelle européenne sur l'harmonisation des méthodes de mesure de l'exposition professionnelle à l'amiante.



Actualité META

ALASCA MET : améliorer les pratiques des laboratoires

L'essai d'intercomparaison ALASCA MET évalue les performances des laboratoires accrédités pour l'analyse des fibres d'amiante.

En 2025, l'INRS a également poursuivi la mise en service et la qualification d'un banc de génération de fibres, permettant de produire des échantillons représentatifs pour améliorer la fiabilité des analyses et de renforcer la prévention du risque amiante.

RISQUES PHYSIQUES ET MÉCANIQUES :

articulation entre
recherche et solutions
opérationnelles

Faits marquants 2025

« Un risque connu n'est pas nécessairement un risque modéré. Les situations de travail évoluent, les organisations aussi : la prévention suppose une adaptation continue aux réalités du terrain ».

Les risques physiques et mécaniques sont présents dans de nombreuses situations de travail : utilisation de machines, interventions de maintenance, circulation d'énergies, incendies, explosions ou encore exploitation des bâtiments. Souvent associés à des phénomènes visibles et immédiats, ils recouvrent en réalité des mécanismes complexes, dont les conséquences peuvent être graves pour les salariés comme pour les entreprises.

En 2025, l'INRS a poursuivi ses travaux pour mieux comprendre ces situations à risque et accompagner les démarches de prévention. Campagne de sensibilisation, outils pédagogiques, travaux sur les atmosphères explosives, assistance aux entreprises pour la mise en œuvre de la réglementation ou encore intégration des exigences de sécurité dès la conception des bâtiments... Des actions qui contribuent à renforcer la prévention des risques à chaque étape des activités professionnelles.

Ces travaux rappellent que la prévention ne repose pas uniquement sur des équipements ou des dispositifs techniques. Elle implique également une anticipation des situations de travail, une organisation adaptée, la formation et l'information des salariés et une prise en compte des enjeux de sécurité dès la conception des équipements et des lieux de travail.



Un risque permanent, une action à maintenir dans la durée

En France, les machines sont à l'origine de près de 55 000 accidents du travail chaque année. En 2025, l'INRS a lancé une campagne d'information nationale pour rappeler une réalité simple : Avec les machines, le risque est toujours là.

Le risque lié aux machines : une réalité persistante

Les machines fixes, portatives ou mobiles sont au cœur des activités industrielles, artisanales ou logistiques. Les chocs, coupures, écrasements ou sectionnements figurent parmi les risques mécaniques les plus visibles, mais ils ne sont pas les seuls.

À ces risques s'ajoutent d'autres expositions, parfois moins immédiatement perceptibles : risques électriques, chimiques, ou encore physiques liés au bruit, aux vibrations ou aux rayonnements. Les troubles musculosquelettiques peuvent également être associés à certaines situations de travail où les machines sont présentes.

Les secteurs les plus touchés sont la métallurgie, le bois, le textile, le papier, l'automobile, l'agroalimentaire, le BTP ou encore la chimie.

Des causes identifiées, des leviers d'action

La prévention ne se limite pas à la phase d'exploitation. Elle commence dès le choix de la machine et se poursuit jusqu'à sa modification ou son démantèlement.

L'évaluation des risques doit être régulière, structurée et intégrée aux projets. La conformité réglementaire, l'entretien et la maintenance, l'information et la formation des opérateurs constituent des leviers essentiels.

Ces constats soulignent que la prévention ne peut se limiter à la seule utilisation de la machine en phase de production. Elle doit être pensée dès l'amont, intégrée aux choix d'équipements, aux conditions d'installation et aux modes opératoires, puis maintenue dans le temps.



Moments à risque

Maintenance, nettoyage, réglage
Des interventions fréquentes et particulièrement exposantes.



60 %

des accidents surviennent hors phase de production.

10 à 15 %

des accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail supérieur ou égal à 4 jours sont causés par les machines.

Une campagne nationale

En mars 2025, l'INRS a lancé une campagne nationale d'information :

« Avec les machines, le risque est toujours là : j'évalue, j'entretiens, je forme. »



Cette campagne nationale d'information s'est appuyée sur un dispositif digital complet et des ressources pour agir :

- un site dédié : www.securite-machine.fr ;
- des vidéos pédagogiques et teaser ;
- une campagne publicitaire en ligne ;
- une journée technique le 25 mars 2025 qui a rassemblé près de 1 300 participants ;
- des conférences au salon Preventica.

Cette campagne a permis de toucher un large public :

320 000 visites sur le site dédié

38 millions de vues
via les campagnes digitales

Accessible quel que soit le niveau de connaissance, le site dédié propose **une boîte à outils déclinée autour de trois axes complémentaires** :

Thème 1 : Évaluer la sécurité des machines

S'assurer que la machine est adaptée à l'activité et à son environnement, correctement installée, conforme et sûre. Identifier les risques pour les opérateurs et formaliser un plan d'actions pour sécuriser les situations de travail.

Thème 2 : Entretenir pour prévenir les défaillances

Utiliser la machine conformément aux instructions, planifier les opérations de vérification et de maintenance, et s'assurer qu'elles sont réalisées en sécurité. Les retours des opérateurs constituent également un levier essentiel pour détecter les anomalies et prévenir les incidents.

Thème 3 : Former et informer les opérateurs

Communiquer les règles d'utilisation, en production comme en maintenance, alerter sur les risques spécifiques aux activités et préciser l'usage des équipements de protection lorsque nécessaire

Un risque ancien, un enjeu de prévention toujours actuel

En 2025, trois sessions de formation dédiées au risque machine ont été organisées : deux à destination des caisses régionales du réseau Assurance maladie – Risques professionnels, niveaux 1 et 2, et une en entreprise. Elles s'inscrivent dans la continuité des actions menées par l'INRS, notamment en lien avec la prévention des accidents graves et mortels. Leur succès témoigne d'un besoin réel d'accompagnement pour mieux appréhender ce risque et structurer les démarches de prévention.

Au-delà de la sensibilisation, ces actions rappellent que la réduction du risque machine repose sur une démarche globale, qui associe évaluation des risques, organisation du travail, maintenance des équipements et formation des opérateurs.

Parce qu'elle mobilise de multiples acteurs – employeurs, préventeurs, intégrateurs et utilisateurs – cette prévention ne peut être ponctuelle. Elle s'inscrit dans le temps, au plus près des situations de travail.

Le 25 mars 2025, l'INRS a proposé une Journée technique sur le thème les risques professionnels liés aux machines et leur prévention, à destination des chefs d'entreprise, chargés de prévention et intégrateurs. Cette journée a rassemblé près de 1 300 personnes.



Consulter **le replay de la Journée technique Machines**

Incendie et explosion : des risques rapides, des conséquences irréversibles

Incendies et explosions en milieu de travail ne relèvent pas de situations exceptionnelles. Ils résultent souvent d'enchaînements de causes identifiables et peuvent avoir des conséquences humaines et économiques majeures. En 2025, l'INRS a renforcé ses actions pour mieux comprendre ces mécanismes et structurer leur prévention.

Incendie : des mécanismes souvent sous-estimés

Un incendie ne résulte pas d'un événement isolé, mais de la **combinaison de plusieurs facteurs** : la présence de matériaux combustibles, une source d'inflammation et des conditions favorables à la propagation. Ces situations sont fréquentes dans les environnements de travail, où coexistent produits inflammables, installations électriques, opérations de maintenance ou procédés générant chaleur et étincelles.

Ce caractère combinatoire rend le risque difficile à appréhender. Dans de nombreux cas, les **éléments déclencheurs sont connus mais banalisés** : accumulation de matières combustibles, défaut d'entretien d'équipements, intervention ponctuelle non sécurisée, ou encore coactivité mal organisée.

L'incendie peut alors se développer très rapidement, avant même que des **mesures correctives** puissent être mises en œuvre. La propagation est d'autant plus rapide que les conditions d'organisation du travail, la configuration des locaux ou l'absence de dispositifs adaptés facilitent sa diffusion.

Au-delà des conséquences immédiates pour les personnes, les impacts sur l'activité sont souvent déterminants. Un incendie majeur entraîne fréquemment une interruption durable, voire définitive, de l'exploitation.

9 vidéos pour comprendre le risque d'incendie et renforcer la prévention

L'INRS a mis à disposition en 2025 une série de 9 vidéos pédagogiques consacrées au risque incendie. Destinées à des publics variés, elles ont pour objectif de mieux faire comprendre les mécanismes du feu, les situations à risque et les mesures de prévention à mettre en œuvre en entreprise.

Ces contenus couvrent les différentes dimensions du risque, depuis sa compréhension jusqu'à la gestion d'une situation d'urgence. Ils abordent notamment :

- les **conditions d'apparition d'un incendie**, en s'appuyant sur les mécanismes physiques à l'origine du feu
- les **moyens d'extinction** et les dispositifs disponibles en entreprise
- la **conception des locaux** (désenfumage, compartimentage)
- l'**organisation de la sécurité incendie** et les responsabilités associées
- les **modalités d'évacuation** et de mise en sécurité
- des **situations concrètes sur le terrain**, illustrant les comportements à adopter en cas de départ de feu

2 entreprises sur 3 ne se relèvent pas après un incendie majeur

Ce constat souligne que la prévention ne peut se limiter à la seule mise en place de moyens de lutte. Elle repose d'abord sur une compréhension des situations à risque et sur une action prospective, pour éviter la formation des conditions propices au départ de feu.



Atex : prévenir l'explosion avant qu'elle ne devienne possible

À la différence d'un incendie, l'explosion est un phénomène extrêmement rapide, qui peut produire en quelques fractions de seconde un effet de souffle, des flammes et une montée brutale de température. Elle ne survient toutefois que dans des conditions bien précises : la formation d'une atmosphère explosive ou ATEX.

Gaz, vapeurs de solvants, poussières de bois, de céréales ou de farine peuvent ainsi former une Atex susceptible de s'enflammer au contact d'une source d'énergie : étincelle, surface chaude, équipement électrique ou phénomène électrostatique.

Ce **risque reste souvent ignoré**, notamment parce que les substances concernées sont fréquemment utilisées dans les procédés industriels courants. Pourtant, les conséquences humaines et matérielles d'une explosion peuvent être particulièrement graves.

Dans ce contexte, la **prévention repose d'abord sur une analyse fine des situations de travail** afin d'identifier les conditions susceptibles de conduire à la formation d'une atmosphère explosive. Elle implique également de prendre en compte l'ensemble des **sources potentielles d'inflammation** et les **effets possibles d'une explosion** sur les installations et les personnes.

Un guide de référence pour structurer la prévention du risque Atex

En 2025, l'INRS a publié, en partenariat avec l'Ineris et le ministère chargé du Travail, un nouveau guide pratique consacré à la prévention du risque lié aux atmosphères explosives (Atex).

Fruit d'un travail collectif associant expertise technique, réglementation et retours d'expérience, ce document se veut une référence pour les entreprises confrontées au risque Atex.

Destiné aux employeurs, préventeurs, intégrateurs, organismes de formation et services d'inspection, ce guide propose une approche à la fois pédagogique et opérationnelle. Il détaille les obligations réglementaires, les responsabilités des différents acteurs et les étapes nécessaires pour construire une démarche de prévention adaptée.

Le guide rappelle également que la **prévention repose sur trois niveaux d'action complémentaires** :

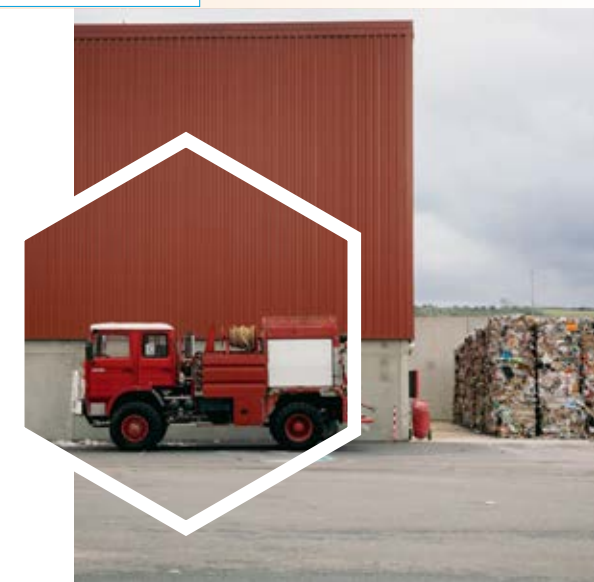
- empêcher la formation d'une atmosphère explosive ;
- éviter son inflammation ;
- atténuer les effets d'une explosion lorsqu'elle ne peut être évitée.

Ces mesures techniques doivent être complétées par des mesures organisationnelles, notamment la formation du personnel et la formalisation des démarches de prévention dans le document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE).



En savoir plus

Consulter
le guide Atex



Le saviez-vous ?

Une atmosphère explosive peut se former dans des contextes très variés : silos céréaliers, travail du bois, industrie chimique, utilisation de solvants ou encore opérations de maintenance qui génèrent des poussières combustibles.

Webinaire : incendie et explosion, les bases de la prévention

Le 5 juin 2025, l'INRS a organisé un webinaire intitulé « Incendie et explosion en milieu de travail : les bases en prévention », destiné notamment aux débutants en prévention et aux responsables HSE non spécialistes du domaine.

Ce rendez-vous proposait une vue d'ensemble des mécanismes à l'origine des incendies et des explosions, des situations de travail à risque et des principales mesures de prévention à mettre en œuvre en entreprise. Il a également permis de présenter aux 1 410 participants les outils développés par l'INRS pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de prévention.

Consulter
le replay

du webinaire
« Incendie et explosion
en milieu de travail :
les bases en
prévention »

À retenir



Assistance à la mise en œuvre de la réglementation : un levier essentiel pour protéger la santé et sécurité des salariés

Le domaine des risques physiques et mécaniques est encadré par de nombreux textes réglementaires issus de directives et règlements européens. En 2025, l'INRS a poursuivi son action, en lien avec le ministère chargé du Travail, afin d'en faciliter l'application par les entreprises et les préventeurs.

À ce titre, l'Institut a poursuivi sa mission d'**assistance aux entreprises**, en répondant aux questions et sollicitations des acteurs de terrain concernant la prévention de ces risques, soit **plus de 1 300 demandes traitées en 2025** concernant des sujets tels que les vérifications périodiques, la réglementation en vigueur, les équipements de travail...

L'INRS apporte également une contribution importante à la normalisation française, européenne et internationale, avec une finalité qui couvre la définition de méthodes de mesure, de protocoles d'essai, de spécifications techniques pour les équipements de travail et de niveaux de performance des équipements de protection individuelle.

Ce volet d'activité et les recommandations qui en découlent est essentiel pour la **sécurisation des équipements de travail et la prévention des risques physiques**.

Conception des lieux de travail : intégrer la sécurité dès l'émergence du besoin

L'INRS a conduit une étude pour évaluer comment la technologie BIM (Modèle d'Information du Bâtiment) pourrait permettre d'intégrer des exigences de santé et sécurité dès la phase de conception des bâtiments.

Le BIM repose sur la création d'une maquette numérique pour décrire les caractéristiques physiques et fonctionnelles d'un bâtiment. Aujourd'hui largement utilisée dans les projets de construction, cette technologie ne permet toutefois pas, en standard, de spécifier ou de vérifier des exigences de sécurité pour les interventions futures d'exploitation ou de maintenance.

L'étude menée par l'INRS vise à évaluer l'intérêt et les limites de cette technologie pour mieux prendre en compte, dès la conception, les situations de travail susceptibles d'exposer les futurs intervenants à des risques professionnels.

Anticiper les interventions futures dès la conception

Les travaux ont conduit au développement d'un modèle de données compatible avec le standard IFC (classes d'objets décrivant un bâtiment), utilisé dans les maquettes numériques BIM. L'objectif : permettre l'intégration et la vérification d'exigences de sécurité plus complexes que celles actuellement prévues dans les outils standards.

En savoir plus

Accéder à [la publication scientifique](#)



Prévenir les risques professionnels par l'usage de la modélisation et de la simulation numérique

Un cas d'usage a notamment été développé autour des opérations de maintenance en toiture, afin d'intégrer dès la conception des moyens d'accès sécurisés et des protections collectives autour des zones d'intervention.

Cette étude montre que les outils BIM pourraient contribuer à mieux anticiper certaines contraintes d'exploitation et de maintenance et à intégrer plus en amont les enjeux de santé et sécurité dans les projets de construction.



RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION ET AUX SITUATIONS DE TRAVAIL :

des origines parfois diffuses,
un impact sur la santé

Faits marquants 2025

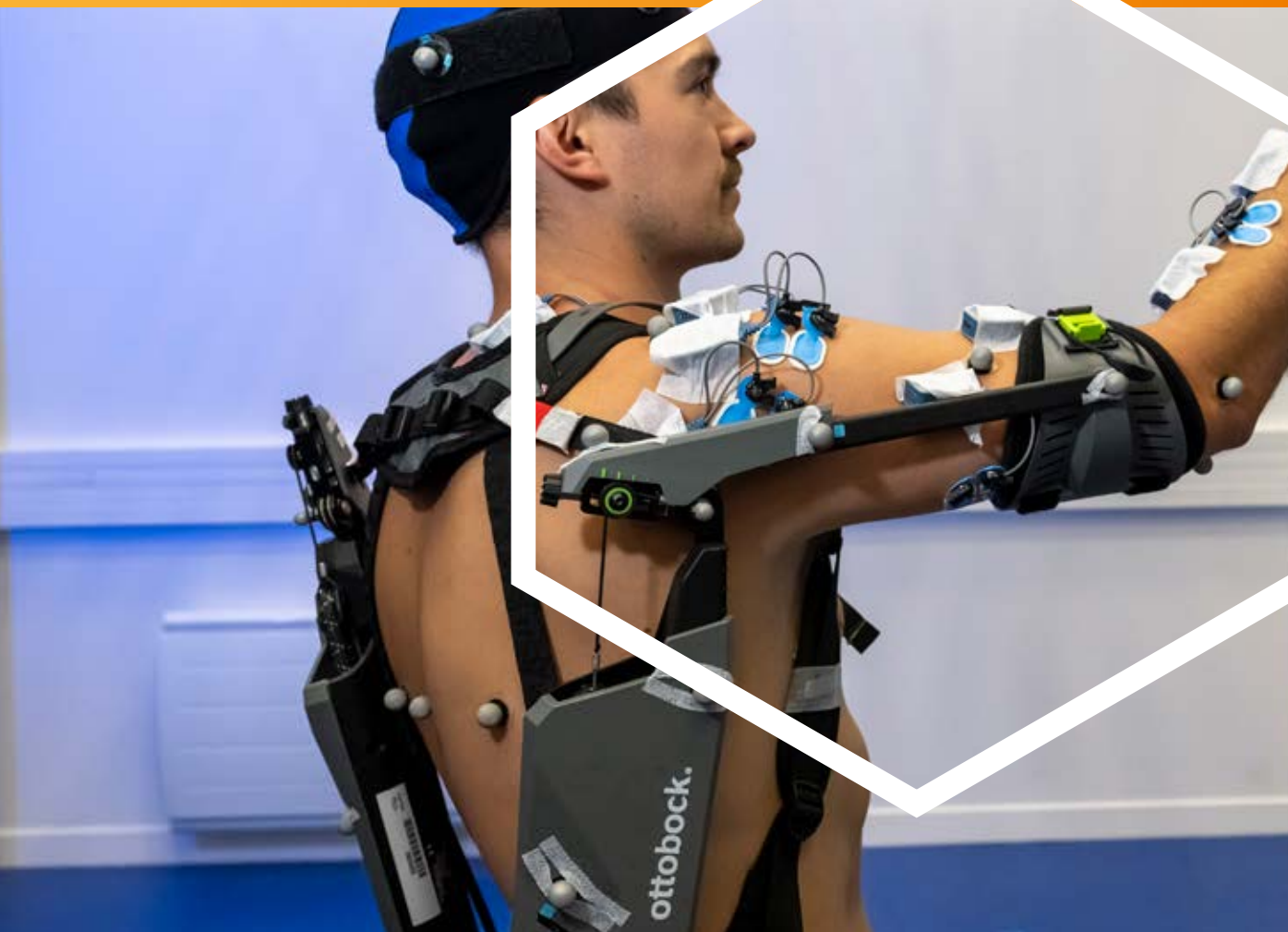


« L'organisation du travail n'est pas neutre. Elle protège ou elle expose - parfois sans que personne ne s'en aperçoive ».

Le travail sur écran, les activités de manutentions, la maintenance à distance, la charge mentale : ces situations de travail, bien que très différentes dans leur nature, ont en commun d'exposer les salariés à des risques qui tiennent autant à l'organisation du travail qu'aux conditions physiques d'exercice de l'activité.

En 2025, l'INRS a renforcé ses actions pour mieux comprendre et prévenir ces expositions. Nouvelles ressources sur le travail sur écran, brochure de référence sur les troubles musculosquelettiques, dossier terrain dans le magazine *Travail & Sécurité*, article de fond sur la maintenance à distance dans la revue *Hygiène et sécurité du travail* : autant de leviers mobilisés pour aider les entreprises à mieux identifier les situations à risque et à structurer des démarches de prévention adaptées.

Ces travaux rappellent une conviction centrale de l'INRS : prévenir ces risques suppose d'agir non seulement sur les postes et les équipements, mais aussi sur les rythmes de travail, la façon dont les tâches sont réparties et les conditions réelles dans lesquelles l'activité se déroule au quotidien.



Travail sur écran : un risque professionnel devenu omniprésent

Ordinateur fixe ou portable, double écran, visioconférences, télétravail : les usages numériques se sont imposés dans une grande partie des activités professionnelles. Si le travail sur écran paraît aujourd'hui banal, ses effets sur la santé restent souvent sous-estimés.

Face à ces évolutions, l'INRS poursuit ses travaux de prévention et met à disposition des entreprises de nouveaux outils pour mieux agir sur les conditions de travail.

Le travail sur écran concerne désormais bien au-delà des seuls métiers administratifs. Dans de très nombreux secteurs, les salariés alternent réunions en visioconférence, travail collaboratif à distance, consultation continue des messageries et usage simultané de plusieurs outils numériques.

Ces nouvelles organisations modifient les rythmes de travail et les conditions d'exposition. Les contraintes posturales prolongées, le manque de variation des tâches, l'intensité des sollicitations visuelles ou encore la diminution des déplacements contribuent à l'apparition de troubles variés : douleurs cervicales et lombaires, tensions musculaires, fatigue visuelle, inconfort ou baisse de concentration.

L'INRS rappelle également que les effets du travail sur écran ne relèvent pas uniquement de l'aménagement du poste de travail. L'organisation de l'activité joue un rôle essentiel : alternance des tâches, temps de pause, qualité de l'environnement lumineux, possibilité de bouger régulièrement ou encore gestion des sollicitations numériques font partie intégrante de la prévention.

De nouveaux outils pratiques pour les entreprises

Afin d'accompagner les employeurs, les préventeurs et les salariés, l'INRS a publié en 2025 une brochure « Travail sur écran – Guide pratique pour la prévention des risques » et trois nouvelles affiches.

Ce document apporte des réponses pratiques aux principales questions posées par le travail prolongé sur écran. Il aborde notamment l'implantation et l'aménagement des postes de travail, le choix du mobilier et du matériel informatique, les postures de travail ou encore l'organisation de l'activité.

Le guide rappelle que la prévention des risques liés au travail sur écran ne se limite pas à l'ergonomie du poste. Elle implique également une réflexion plus large sur les rythmes de travail, les temps de pause, la variation des tâches, les possibilités de mouvement ou encore la gestion des sollicitations numériques.

À travers ce guide, l'objectif de l'INRS est de réduire durablement les effets du travail sur écran sur la santé et d'améliorer les conditions de travail au quotidien.

En savoir plus

Consulter **le guide**



Le travail sur écran. Guide pratique pour la prévention des risques.



3 affiches, 3 réflexes à adopter au quotidien

Avec de dispositif de sensibilisation, l'INRS rappelle les principaux réflexes à adopter au quotidien pour réduire les contraintes liées au travail sur écran :

- Pour éviter la fatigue visuelle, quittez régulièrement l'écran des yeux.
- Pour votre santé bougez, variez les postures !
- Pour votre santé, aménagez le poste de travail.



Accéder aux **trois affiches**



Webinaire :

Mieux prévenir les risques liés au travail sur écran

Le 16 décembre 2025, l'INRS a organisé un webinaire consacré à la prévention des risques liés au travail sur écran. Il a réuni 1740 participants en ligne.

Les principales questions auxquelles les organisations sont confrontées pour déployer une démarche de prévention opérationnelle ont été abordées : implantation des postes de travail, choix des équipements, aménagement des espaces ou encore organisation du travail.



Consulter le replay du webinaire
« Travail sur écran. Connaître et prévenir les risques »



Sécheresse oculaire : un effet délétère du travail sur écran

Dans sa revue *Références en santé au travail* (RST), publiée à destination des Services de prévention et de santé au travail, l'INRS apporte des repères sur la sécheresse oculaire liée au travail sur écran, afin de les accompagner dans la prise en compte des situations qui leurs sont signalées et dans la mise en œuvre d'actions de prévention. Fatigue visuelle, picotements ou sensation de sable dans les yeux peuvent être favorisés par l'exposition prolongée aux écrans et certaines conditions de travail en bureau.

Le travail sur écran agit directement sur la physiologie de l'œil. Les tâches demandant une **attention visuelle soutenue** réduisent la fréquence des clignements et augmentent les clignements incomplets, ce qui accélère l'évaporation du film lacrymal protégeant la surface oculaire. Un mauvais positionnement de l'écran — notamment lorsqu'il est placé trop haut — peut également accroître l'exposition de l'œil à l'air et favoriser le dessèchement.

L'environnement de travail joue aussi un rôle important : faible humidité, climatisation, mauvaise qualité de l'air intérieur, ventilation mal entretenue ou présence de certains polluants peuvent aggraver les symptômes.

Pour limiter ces risques, l'INRS préconise plusieurs **mesures simples de prévention** : adapter la position de l'écran, limiter les reflets, maintenir une température et une humidité adaptées, alterner les tâches et prévoir des pauses visuelles régulières. Lors de ces pauses, il est notamment recommandé de quitter l'écran des yeux, regarder au loin et réaliser des clignements volontaires complets.

En savoir plus

Consulter l'article



Sécheresse oculaire et travail sur écran



À consulter

TutoPrév' Accueil Travail de bureau

Cet outil pédagogique de l'INRS permet d'évaluer les connaissances d'un salarié en matière de santé et sécurité au travail, notamment lors de l'accueil d'un nouvel arrivant.

Il aide également à identifier les besoins complémentaires en information, sensibilisation ou accompagnement sur les risques liés au travail de bureau et au travail sur écran.

En savoir plus

Consulter l'outil



TutoPrév' accueil - Travail de bureau



27 % des employés

de bureau en France déclarent avoir les yeux secs.

15 à 20 clignements par minute

c'est la fréquence normale de clignement de l'œil.

Jusqu'à 87 % des travailleurs sur écran

peuvent être touchés par la sécheresse oculaire selon les études analysées.

Logistique : prévenir les risques dans des organisations en mutation

2^e employeur en France

Les métiers de la logistique connaissent une expansion telle que le secteur devrait prochainement devenir le deuxième employeur de France – ce qui rend d'autant plus urgente la question de la prévention des risques professionnels qui y sont associés.

Préparation de commandes, manutention, chargement, stockage, circulation des engins, livraisons sous délais contraints : les activités logistiques exposent les salariés à de nombreux risques professionnels. Les salariés du secteur sont d'ailleurs plus souvent accidentés que dans les autres secteurs d'activité.

Au-delà des risques physiques les plus visibles – port de charges, gestes répétitifs, chutes ou collisions – l'INRS souligne l'impact croissant de l'organisation du travail sur les conditions d'activité. Intensification des flux, pression temporelle, rigidité des organisations ou développement du guidage vocal modifient profondément le travail dans les entrepôts et plateformes logistiques. À ces **contraintes physiques** s'ajoute une **charge mentale** de plus en plus importante : anticipation permanente, adaptation aux changements de planning ou coordination des flux.

La prévention dans le secteur ne peut pas reposer uniquement sur les **équipements ou la mécanisation**. Elle implique également une **réflexion sur l'organisation du travail** : marges de manœuvre laissées aux opérateurs, gestion des cadences, circulation dans les entrepôts, coordination entre intervenants ou encore conception des espaces logistiques.

Deux nouvelles vidéos pour sensibiliser aux risques en logistique

Pour accompagner les démarches de prévention sur le terrain, l'INRS a publié deux nouvelles vidéos qui mettent en scène des **situations de travail fréquemment rencontrées dans les entrepôts et plateformes logistiques** : circulation des engins, déplacements des piétons, manutentions, organisation des flux ou encore vigilance collective face aux situations à risque.

Pensées pour être utilisées lors d'actions de sensibilisation, de formations ou d'accueils sécurité, ces vidéos permettent d'illustrer concrètement les risques du secteur et les bonnes pratiques à adopter au quotidien.

Consulter les deux vidéos



TMS - Jour 1 - Logistique et les éléments de variabilité



TMS - Le meilleur des mondes - Logistique et les marges de manœuvre



Une brochure de référence sur le transport des marchandises dangereuses

Parmi les ressources les plus diffusées de l'INRS dans le secteur de la logistique, la brochure mise à jour en 2025 « Le transport des marchandises dangereuses – L'ADR en question » constitue un support de référence pour les entreprises.

Diffusée à plus de **60 000 exemplaires par an**, cette brochure illustre le travail mené par l'INRS pour rendre accessibles des réglementations techniques complexes et aider les entreprises à mieux prévenir les risques professionnels liés au transport de marchandises dangereuses.

Le document décrypte l'ADR – l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route – qui encadre les opérations de transport, de chargement et de déchargement des produits dangereux.

À travers une **approche très opérationnelle**, l'INRS y détaille les principales **obligations applicables tout au long de la chaîne logistique** : classification des produits, emballage, étiquetage, documents de transport, signalisation des véhicules, équipements de sécurité, chargement, déchargement ou encore formation des salariés. La brochure montre également en quoi le respect de ces règles participe directement à la prévention des risques d'accident, d'exposition chimique ou d'incendie.

Le document rappelle enfin que tous les intervenants de la chaîne de transport sont concernés (expéditeurs, chargeurs, transporteurs, déchargeurs ou destinataires) et que la **prévention repose sur une coordination rigoureuse** entre les différents acteurs.

En savoir plus

Consulter la brochure



Le transport des matières dangereuses
L'ADR en question

Troubles musculosquelettiques : **prévenir durablement la première maladie professionnelle**

Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent à eux seuls plus de 80 % des maladies professionnelles reconnues en France. En 2025, l'INRS a enrichi son offre de ressources et renforcé ses actions pour aider les entreprises à structurer une démarche de prévention efficace et durable.

Les TMS touchent l'appareil locomoteur – cou, épaules, coudes, poignets, dos, membres inférieurs – et se manifestent le plus souvent par des douleurs, des raideurs ou une perte de mobilité. Ils ne résultent pas d'une cause unique, mais de la combinaison de plusieurs facteurs liés au travail : contraintes physiques (gestes répétitifs, port de charges, postures prolongées), organisation de l'activité, environnement de travail et contexte psychosocial.

L'intensification du travail, l'accroissement des cadences et le vieillissement de la population active contribuent à maintenir les **TMS à un niveau élevé**. Ils concernent tous les secteurs d'activité (industrie, BTP, commerce, soins, logistique) et touchent aussi bien les métiers physiques que les postes sédentaires.

Une démarche de prévention en quatre étapes

Pour aider les entreprises à s'engager dans une prévention durable, l'INRS a publié la brochure « **Démarche de prévention des troubles musculosquelettiques** ». Elle propose un processus d'amélioration continue, articulé en **quatre étapes** : l'engagement dans la démarche, l'état des lieux, l'analyse approfondie des situations de travail et la transformation des situations de travail. Au fil de ces étapes, trois actions continues et transverses conditionnent la réussite de la démarche : mobiliser, communiquer et évaluer.

Consulter la brochure



Démarche de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

Webinaire : une nouvelle démarche de prévention des TMS

Le 24 juin 2025, l'INRS a organisé un webinaire consacré à la prévention des TMS, réunissant **2 292 participants en ligne**.

Il a présenté une démarche de prévention innovante dont les effets se traduisent par une réduction de la sinistralité, une diminution de l'absentéisme et du turn-over, et une amélioration de la performance collective.



Consulter le replay du webinaire « **Les troubles musculosquelettiques (TMS) d'origine professionnelle : une nouvelle démarche de prévention** »



Évaluer le risque TMS en entreprise : une étape clé

En décembre 2025, le magazine *Travail & Sécurité* de l'INRS consacre son dossier à l'évaluation du risque TMS en entreprise. Parce que les TMS trouvent leur origine dans une combinaison de facteurs – postures, gestes répétitifs, organisation du travail, facteurs psychosociaux – une analyse rigoureuse des situations de travail constitue un préalable indispensable à toute action de prévention efficace.

À travers plusieurs cas concrets, le dossier montre comment des entreprises de tailles et de secteurs très différents – un supermarché de Meurthe-et-Moselle, une coopérative d'aides à domicile dans le Var, une plateforme logistique de l'Indre, une pâtisserie-chocolaterie du Puy-de-Dôme – ont engagé cette démarche à travers un état des lieux, une analyse approfondie des situations de travail, une implication des salariés et une mise en œuvre d'un plan d'actions. Un point commun à tous ces exemples : **la prévention des TMS n'est pas réservée aux grandes entreprises**, et elle commence toujours par une compréhension fine du travail réel.

Lire le **dossier**

Évaluer le risque de TMS en entreprise

« Table ronde : évaluer le risque TMS, quelles étapes et quels acteurs ? »

Le 9 décembre 2025, la rédaction du magazine *Travail & Sécurité* a organisé une table ronde consacrée à l'évaluation du risque TMS : quelles étapes respecter, quels acteurs impliquer, quelles conditions de réussite et quels écueils éviter ? à laquelle **1 912 personnes se sont inscrites**.



Consulter le replay de la table ronde
**« Évaluer le risque TMS en entreprise :
 Quelles sont les étapes, qui sont les
 acteurs ? »**

**Maintenance à distance :
des opportunités et des risques
à ne pas ignorer**

Télémaintenance, maintenance connectée, maintenance prévisionnelle : les situations de maintenance à distance sont en plein essor. L'INRS publie en 2025 un article de fond dans la revue *Hygiène et sécurité du travail* (HST) pour aider les entreprises à mieux comprendre ces évolutions et leurs implications en matière de prévention.

Portées par le développement des technologies numériques, les fortes tensions sur le marché du travail et les attentes croissantes en matière de disponibilité des équipements, ces situations se développent dans de nombreux secteurs. Mais la terminologie qui les désigne reste floue, et les enjeux pour la santé et la sécurité des salariés sont encore mal identifiés.

Dans cet article, l'INRS propose de définir la maintenance à distance par des situations de travail dans lesquelles certaines activités de maintenance sont réalisées par des personnes qui se situent à une distance a minima physique des équipements à maintenir, et interviennent grâce à des moyens d'accès, d'action ou d'interaction à distance.

Si la maintenance à distance peut **réduire certaines expositions dangereuses et limiter les déplacements professionnels**, elle peut aussi **générer de nouveaux risques** : décontextualisation des diagnostics, augmentation de la pression temporelle, appauvrissement des tâches, perte progressive des compétences des techniciens.

L'article de l'INRS souligne qu'au-delà des technologies, c'est l'organisation du travail mise en place qui détermine les effets réels sur la santé et la sécurité des salariés.

En savoir plus

Lire l'article



Maintenance à distance : questions de définition et de prévention

Focus

DE L'ANALYSE À L'ACTION : repenser les pratiques face aux accidents du travail

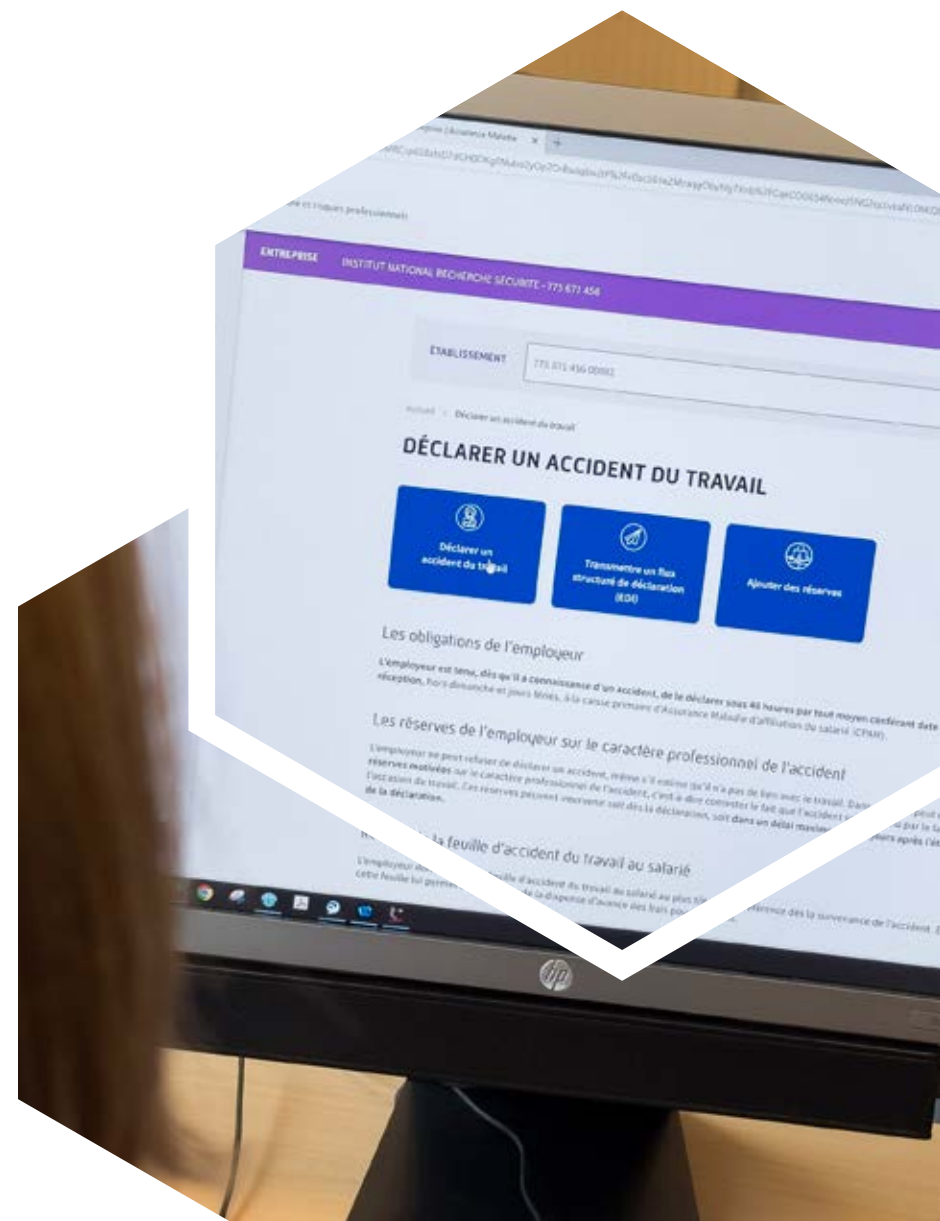
Analyser les accidents du travail : enjeux, pratiques et perspectives

Avec plus de 600 000 accidents du travail chaque année, la prévention des risques professionnels s'impose comme un enjeu stratégique majeur pour l'ensemble des acteurs de la santé au travail. Les entreprises sont confrontées à des défis organisationnels et techniques croissants pour réduire leur sinistralité et anticiper efficacement les situations à risque.

Face à la stagnation du nombre d'accidents du travail (AT) depuis plus d'une décennie, conjuguée au faible développement d'analyses qualitatives en entreprise, **l'INRS a finalisé en 2025 une étude approfondie du sujet**. Son ambition était double : caractériser les pratiques actuelles d'analyse des AT et identifier les leviers comme les freins à leur mise en œuvre en entreprise, afin de renforcer l'efficacité de la prévention au plus près des réalités de terrain. L'étude s'est appuyée sur une méthodologie mixte combinant un questionnaire auprès de 1 748 préventeurs et une enquête qualitative menée dans 12 entreprises, incluant entretiens et analyse documentaire.

Les résultats montrent que, si les grandes étapes préconisées par l'INRS sont globalement intégrées, leur mise en œuvre reste hétérogène. Une typologie des préventeurs (« ingénieur », « manager », « technicien ») met en évidence des approches différenciées de l'analyse. L'étude identifie également un recours insuffisant à l'analyse collective, pourtant déterminante pour objectiver les causes profondes ; un usage encore perfectible des outils d'analyse ; une quasi-absence d'évaluation des actions correctives ; et un déficit de retour d'expérience, limitant la capitalisation et la prévention des récides.

Ces enseignements ont fait l'objet de valorisations, notamment au sein d'un dossier de la revue *Hygiène et sécurité du travail* (HST) de juin 2025.



Accidents du travail : des pratiques à structurer pour une prévention durable

Le dossier intitulé « **Accidents du travail : mieux les connaître pour les prévenir** » de la revue HST souligne l'importance d'une mobilisation collective : employeurs, salariés et représentants du personnel – notamment les élus du comité social et économique – sont tous des acteurs clés de la prévention. À travers des exemples concrets, il met en perspective les pratiques d'analyse des accidents du travail et montre en quoi elles constituent un élément déterminant pour améliorer durablement la prévention.

Composé de 8 articles, il propose ainsi une vision globale du sujet, en abordant les multiples dimensions liées aux AT et en éclairant les principaux leviers d'action pour mieux comprendre les enjeux et agir efficacement :

- › La prévention au quotidien : exemple en entreprise.
- › La base de données Epicea.
- › Les pratiques des préventeurs d'entreprise en matière d'analyse des AT.
- › Les malaises mortels au travail : quels liens, avec le travail ? Comment les prévenir ?
- › L'analyse des malaises et des actes suicidaires par une délégation d'enquête paritaire.
- › L'analyse des accidents du travail en lien avec des violences internes.
- › Les accidents liés au travail sur la route : quelle prévention possible ?

À consulter

La prévention des accidents de travail était également le thème central d'une **journée technique** organisée le 2 décembre. L'événement en ligne a présenté les connaissances actualisées et des outils pratiques pour améliorer l'efficacité des démarches d'analyse et de prévention des AT. Elle a rappelé le contexte lié aux AT, le rôle du « préventeur » comme acteur clé, les leviers pour analyser les AT et fait un focus sur les presqu'accidents, les malaises et les risques psychosociaux. Cette journée a réuni 1 876 participants en ligne, et généré plus de 4 767 vues en replay.

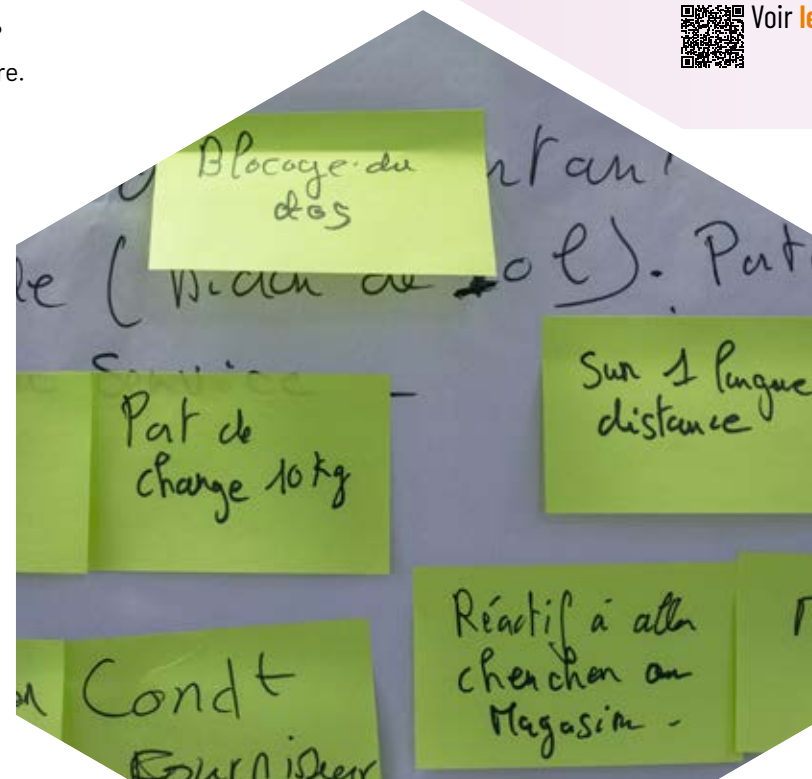
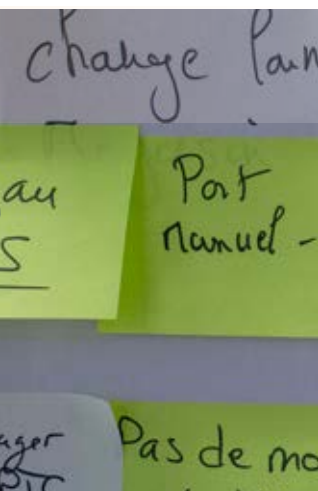


Voir **le replay**

En savoir plus



Lire **le dossier**





Janvier

L'essentiel sur...

Les postures sédentaires

Dans de nombreux secteurs d'activités, le tertiaire mais aussi l'industrie, la posture assise est couramment rencontrée. Dès lors qu'elle est maintenue dans le temps et associée à une faible dépense énergétique, cette posture peut avoir des conséquences délétères sur la santé. Une nouvelle vidéo de l'INRS est mise à disposition pour sensibiliser sur les effets des postures sédentaires et présenter des possibilités pour prévenir l'exposition à ce facteur de risque.

Vêtements de protection : pour un choix et une utilisation éclairés

L'INRS publie une nouvelle brochure « Les vêtements de protection : choix et utilisation » pour aider les entreprises à acquérir le vêtement de protection adapté à la situation de travail rencontrée.

Comprendre et prévenir les malaises mortels au travail

L'INRS poursuit la valorisation des résultats de son étude portant sur les malaises mortels au travail, à travers la mise en visibilité des principaux enseignements, en termes de

circonstances, de secteurs ou de métiers exposés, ainsi que de profils. Ces résultats sont mis à disposition des entreprises afin de faciliter la compréhension de ces accidents et d'en améliorer la prévention.

Février

Enjeux et solutions d'aménagement des bureaux

Le magazine mensuel *Travail & Sécurité* consacre son dossier à l'aménagement de espaces de bureaux. Alors que le coût de l'immobilier et la recherche de sobriété énergétique amènent à réfléchir à l'optimisation des espaces, ce dossier rappelle que celle-ci ne peut se faire au détriment des conditions de travail.

Solvants : des données pour agir

L'INRS met à disposition des entreprises une nouvelle base de données consacrée aux solvants. Cette base rassemble les données de 100 substances, classiquement utilisées comme solvant dans tous secteurs d'activités. Elle comporte notamment des informations sur l'identité de la substance, la classification et l'étiquetage conformément au règlement européen dans l'objectif d'agir en prévention.

Polyexpositions chimiques : l'outil Mixie s'enrichit

En milieu professionnel, rares sont les situations où les travailleurs ne sont exposés qu'à une seule substance. Dans un contexte de polyexpositions, Mixie France est un outil en ligne qui permet d'évaluer le potentiel additif de produits chimiques et à mieux comprendre leurs interactions, à partir de données de mesures atmosphériques. Mis à jour en février 2025, il s'est enrichi de 12 nouvelles substances.

Mars

L'INRS récompense les lauréats de la 2^e édition du « Health at work challenge »

Organisée à Paris, le mardi 11 mars 2025, la remise des prix de la deuxième édition du Health at work challenge, concours dédié aux étudiants de grandes écoles et universités françaises, distingue six groupes d'étudiants répartis dans deux catégories. Ce concours vise à sensibiliser les futurs cadres et managers aux enjeux de la prévention des risques professionnels. L'édition 2024-2025 a réuni 23 écoles d'ingénieurs et de management, 275 étudiants répartis en 64 équipes concurrentes.

Travail de nuit : mieux comprendre les risques

À l'occasion de la Journée nationale du sommeil du 14 mars 2025, l'INRS rappelle quelques principes pour mieux comprendre les risques liés au travail de nuit et agir en prévention. Le travail de nuit peut en effet avoir des effets sur la santé et la sécurité des salariés qu'il est nécessaire d'appréhender, notamment en matière de mesures organisationnelles.

TutoPrév' : de nouveaux secteurs disponibles

Informers les nouveaux embauchés sur les risques professionnels dès leurs premiers pas dans l'entreprise est l'objectif des outils de la démarche TutoPrév'. Disponible au format papier sur commande et téléchargeables en ligne au format PDF, TutoPrév' Accueil est également accessible en version interactive. Il s'enrichit de quatre nouveaux secteurs d'activité : les métiers de la beauté, les métiers de bouche, les métiers du bois et ceux de la propreté.

Travail indépendant : prendre en compte les spécificités

Comment adapter les démarches de prévention pour mieux prendre en compte les spécificités du travail indépendant ? L'INRS présente des éléments de réponse et les conclusions d'une étude visant à

favoriser la prévention des risques auprès de cette population de travailleurs, au sein d'un article publié dans la revue *Références en santé au travail* de l'INRS du mois de mars 2025.

Santé mentale : l'INRS soutient la campagne nationale

Le 17 mars 2025, le ministère chargé du Travail lance officiellement sa campagne « Parlons santé mentale » dans le cadre de la grande cause nationale 2025. L'INRS s'y associe dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux (RPS) en rappelant notamment la mise à disposition d'une boîte à outils destinée aux managers pour sensibiliser leurs collaborateurs aux RPS et permettre d'agir en prévention.

Avril

Evolutions démographiques : quels enjeux de santé et sécurité au travail ?

Le 1er avril, l'INRS propose une matinée de restitution de son exercice de prospective consacré au vieillissement de la population à l'horizon 2050 et ses conséquences en matière de santé et sécurité au travail. Cet événement qui réunit 420 participants en ligne permet de mettre en débat les conclusions de cette réflexion avec les acteurs



concernés : partenaires sociaux, pouvoirs publics, services de prévention et de santé au travail, responsables de ressources humaines, invités à échanger les opportunités ou menaces de ces évolutions pour la prévention des risques professionnels.

Mai

Réduction des risques liés à la silice cristalline dans les travaux publics

La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) publie sur son site des fiches pratiques pour aider les entreprises du BTP à limiter l'exposition des salariés aux poussières de silice cristalline, reconnues cancérogènes, et pouvant entraîner des maladies graves, comme la silicose. Elaborés avec le ministère chargé du Travail, l'Assurance maladie - risques professionnels, l'INRS et l'OPPBTP, ces outils s'inscrivent dans le cadre de la convention nationale signée en 2023 entre les partenaires pour renforcer la prévention et diffuser des solutions concrètes en matière de santé au travail dans ce secteur.

Jeunes : remise des prix de la 13^e édition du concours vidéo

Placé sous le parrainage des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, et organisé par l'INRS en partenariat avec la CCMSA, ce concours « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer » s'adresse aux élèves de collèges, lycées professionnels et centres de formation d'apprentis (CFA). Son objectif : sensibiliser à l'importance de la prévention des risques professionnels au travers de la réalisation de vidéos courtes et impactantes. La remise des prix aux quatre groupes lauréats de l'édition 2025 se déroule le vendredi 23 mai 2025, au siège de l'INRS, à Paris.

Juin

Journée portes ouvertes



L'INRS organise sur son Centre de Lorraine, le dimanche 22 juin 2025, une journée portes ouvertes. Un rendez-vous privilégié pour sensibiliser le grand public et

les professionnels aux enjeux de la prévention des risques professionnels et lui permettre d'assister à une vingtaine de démonstrations scientifiques au sein de ses laboratoires. Plus de 650 participants viennent à la rencontre des chercheurs et experts à cette occasion.

Évaluation du risque chimique : Seirich a 10 ans

Lancé en juin 2015 par l'INRS et ses partenaires, le logiciel Seirich d'aide à l'évaluation du risque chimique est devenu en 10 ans l'outil de référence pour les entreprises. Il compte plus de 40 000 utilisateurs. L'INRS invite à cette occasion les entreprises à le redécouvrir en le téléchargeant et en visionnant les webinaires et les tutoriels mis à disposition.

Fortes chaleurs au travail : agir en prévention

Alors que les vagues de chaleur se multiplient et s'intensifient, les salariés, en particulier ceux travaillant en extérieur, peuvent être exposés à de fortes contraintes thermiques, à l'origine d'accidents du travail et de risques pour la santé. Pour accompagner les entreprises dans l'anticipation de ce phénomène, l'INRS rappelle leurs obligations et les mesures de prévention à mettre en œuvre pour protéger les salariés.

Juillet

Port d'appareils de protection respiratoire : quels impacts ?

Un article publié dans la revue *Références en santé au travail* de l'INRS propose une synthèse des éléments utiles pour évaluer la compatibilité d'un appareil de protection respiratoire avec l'état de santé d'un travailleur. Lorsque l'environnement de travail est contaminé, que les mesures organisationnelles et collectives ne suffisent pas, le recours aux appareils de protection respiratoire (APR) s'avère indispensable. Cependant, leur port n'est pas sans impact. Cet article décrypte les règles d'usages (cadre réglementaire, suivi médical, durée) et propose des bonnes pratiques à adopter.

Évaluation des risques professionnels : tout savoir sur le document unique

Qu'est-ce que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ? Quel est son rôle dans la démarche de prévention ? Que doit-il contenir ? Quand doit-il être mis à jour ? Un nouvel aide-mémoire juridique de l'INRS (TJ29) apporte des réponses concrètes aux questions relatives à l'évaluation des risques professionnels, à l'élaboration et la mise à jour du DUERP, ainsi qu'à la mise en œuvre des actions de prévention qui en découlent.

Septembre

Espaces confinés et assimilés : dangers

Le magazine *Travail & Sécurité* de l'INRS consacre son dossier du mois de septembre 2025 aux espaces confinés, lieux de travail où l'atmosphère peut être délétère et présenter un risque pour la santé et la sécurité. Réseaux d'eau et d'assainissement, mais aussi silos, cuves, tranchées, combles techniques... ces environnements exposent à des risques professionnels variés et parfois mal appréhendés. Ce dossier rappelle qu'il est essentiel de faire réaliser une analyse des risques rigoureuse et adaptée avant toute intervention.

Autoformation en ligne : notions essentielles

L'INRS propose une nouvelle autoformation en ligne intitulée « Notions essentielles pour la prévention des risques professionnels ». Elle s'adresse à toute personne souhaitant acquérir les concepts clés de la prévention, étape indispensable dans la mise en place d'une démarche efficace de protection de la santé des travailleurs.

Octobre

LRGP et INRS : 25 ans de partenariat sur les risques chimiques



La coopération et les travaux scientifiques communs sont mis à l'honneur le 10 octobre autour d'une conférence-débat organisée par l'INRS, en présence des directions du Laboratoire réactions et génie des procédés (LRGP), du CNRS et de l'Université de Lorraine. Concrétisé par la conduite d'une trentaine d'études, de 19 thèses de doctorats, de la publication de 90 articles scientifiques et de 132 communications à des congrès nationaux et internationaux, ce partenariat se poursuivra via de nouvelles thématiques de recherche évoquées à cette occasion.

Santé et sécurité au travail : catalogue des formations 2026

L'INRS propose chaque année aux entreprises et aux salariés du régime général de la Sécurité sociale une offre de formations à la prévention des risques professionnels. L'édition du catalogue des formations propose une centaine de stages, en présentiel comme en distanciel, couvrant une large diversité de thématiques.

Batterie lithium-ion : comment prévenir le risque incendie ?

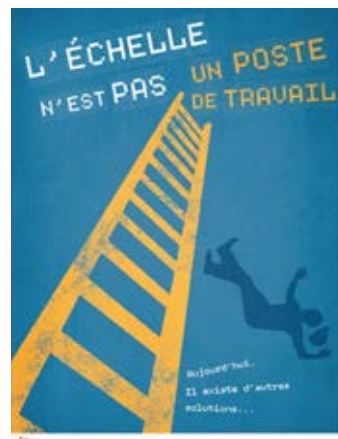
En cas de défaillance, les batteries électriques de capacité intermédiaires, utilisées notamment par certains équipements de manutention, équipements électroportatifs ou vélos électriques, peuvent présenter des risques d'incendie. Une nouvelle fiche de l'INRS présente ces risques ainsi que les mesures de prévention à mettre en place dans les lieux de travail.

Restauration collective : une aide en ligne pour évaluer les risques professionnels

Les salariés de la restauration collective sont exposés à de nombreux risques professionnels. Afin d'aider les employeurs à évaluer les risques dans leur entreprise et à mettre en place les mesures de prévention adaptées, l'INRS et l'Assurance maladie - Risques

professionnels, en collaboration avec le Syndicat national de la restauration collective, proposent un nouvel outil en ligne d'évaluation des risques professionnels (OIRA) adapté aux besoins de ce secteur.

Novembre



Chutes de hauteur : une nouvelle affiche

Travailler en hauteur, par exemple sur une toiture, un échafaudage ou une machine, comporte des risques. Les accidents sont fréquents, graves voire mortels. Pourtant, il est possible de prévenir ces risques en agissant à la fois sur la conception des ouvrages ou des équipements, les postes de travail, les modes opératoires et la compétence des opérateurs. L'INRS publie une nouvelle affiche pour sensibiliser les salariés face à ces risques.

Soins sous Méopa : une journée technique d'information

Le 18 novembre, l'INRS propose une journée technique consacrée au Méopa, gaz utilisé pour la prise en charge de la douleur en milieu hospitalier. Son principe actif, le protoxyde d'azote, peut présenter un risque diffus pour le personnel soignant fréquemment exposé. Au-delà de la sensibilisation, la journée avait pour but de présenter les solutions organisationnelles et techniques existantes pour protéger les professionnels de santé. Elle a réuni 854 participants en direct et le replay est disponible en ligne.

Décembre

Écoles d'ingénieurs : promouvoir la culture de prévention dans les formations

Depuis 2023, l'INRS, l'Assurance maladie - Risques professionnels et le CESI (anciennement centre des études supérieures industrielles - aujourd'hui CESI Ecole d'ingénieurs) unissent leurs expertises pour renforcer l'intégration de la santé et sécurité au travail dans les formations d'ingénieurs, avec l'ambition de déployer ces enseignements sur l'ensemble des campus. Pour renforcer cette dynamique, une convention de partenariat de trois ans est signée le 9 décembre 2025.

Elle vise à structurer et diffuser des parcours de formation dédiés, à accompagner la montée en compétences des équipes pédagogiques et à développer de nouvelles ressources adaptées à ces enjeux.



Accueil d'un intérimaire : un webinar dédié

Le 4 décembre, l'INRS propose un webinar sur l'accueil d'intérimaires, qui rappelle les rôles de chacun des acteurs concernés (entreprise de travail temporaire, entreprise utilisatrice et salarié intérimaire) avant, pendant et après la mission, ainsi que les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour permettre au salarié intérimaire de travailler en toute sécurité. 1 193 participants assistent à l'événement en direct et le replay est mis à disposition du plus grand nombre en ligne.

Conseil d'administration

Président :

Pierre-Yves MONTÉLÉON - CFTC

Vice-présidente :

Yolande LENOIR - MEDEF

Secrétaire :

Alain DELAUNAY - CGT

Secrétaire adjointe :

Élodie CARQUEIJO - U2P

Trésorier :

Pierre THILLAUD - CPME

Trésorière adjointe :

Nathalie DELDEVEZ - CFDT

Autres membres du bureau :

Jean-Marie BRANSTETT - FO

Sarah GAMI - MEDEF

Marie-Thérèse MBIDA - MEDEF

Bernard SALENGRO - CFE-CGC

Non membres du bureau :

Olivier AVENEL - CFDT

Nicolas BACHELLERIE - MEDEF

Karine CLERET - CGT

Tania DOUVIER - FO

Joseph LUBRANO - CGT

Benoît STOVEN - MEDEF

Leslie TOUNDÉ-OCCANSEY - MEDEF

Jacques VESSAUD - MEDEF

Administrateurs suppléants :

Anne-Marie BARLET - CGT

Caroline CHAMPION - FO

Aurélia CORDEVANT - MEDEF

Guillaume FAURIE - MEDEF

Frédéric FISCHBACH - CFTC

Sébastien FREIS - CGT

Anne GALLOIS - CFDT

Patrick GROSSMANN - MEDEF

Bruno HUVELIN - MEDEF

Claude JAFFRÉ - MEDEF

Stéphane LE BOISSELIER - CFE-CGC

Mélanie LEFEVRE - MEDEF

Jean-Baptiste MOUSTIÉ - MEDEF

Pia NOUAUX - U2P

Fabien PERNOT - CFDT

Estelle SAMINADANE - FO

Abderrafik ZAIGOUCHE - CGT

Direction

Directeur général :

Stéphane PIMBERT

Directrice des applications :

Séverine BRUNET

Directrice des études et de la recherche :

Marjorie FOUGERE

Directrice du Centre de Paris :

Nathalie GUILLEMY

Directeur du Centre de Lorraine :

François ROUSSEAU

Directeur de l'administration générale :

Christian HENNEQUIN

Départements métiers

Épidémiologie en entreprise :

Eve BOURGKARD

Études et assistance médicales :

Anne DELEPINE

Expertise et conseil technique :

Patrick LAINE

Études, veille et assistance documentaires :

Olivier LE BERRE

Formation :

Gérard MOUTCHE

Information et communication :

Fahima LEKHCHINE

Ingénierie des équipements de travail :

Lionel LIMOUSY

Ingénierie des procédés :

Fabien GERARDIN

Métrologie des polluants :

Simona BENNICI

Sciences appliquées au travail et aux organisations :

Jean THEUREL

Toxicologie et biométrie :

Sophie NDAW





**Institut national de recherche et
de sécurité pour la prévention des accidents
du travail et des maladies professionnelles**

Siège social

65 boulevard Richard-Lenoir
75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00

Centre de Lorraine

1 rue du Morvan
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél. 03 83 50 20 00

www.inrs.fr



L'INRS est financé par la Sécurité sociale :
Assurance maladie - Risques professionnels